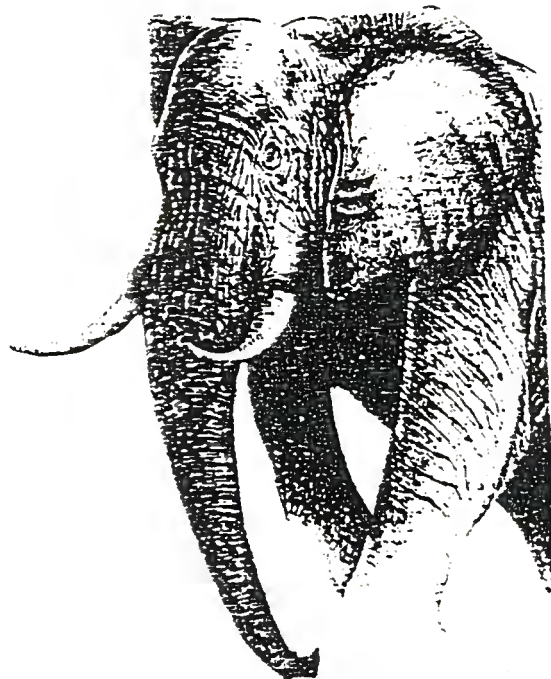


ROBIN DES BOIS

ROBIN DES BOIS
présente
LES ELEPHANTS
ET L'IVOIRE VEGETAL



SOMMAIRE

IVOIRE VEGETAL	Pages : 1 à 5
LES ELEPHANTS	Pages : 6 à 10
HISTOIRES D'IVOIRE	Pages : 11 à 13
LE CONTROLE DE L'IVOIRE	Pages : 14 à 17
DEMAIN L'ELEPHANT	Pages : 18 à 23
LETTRE A L'ELEPHANT	Pages : 24 à 27
ANNEXES	

Juillet 1986

Conseiller scientifique	: Pierre Pfeffer
Illustrations	: Omar Faye - Xavier Trébucq
Documentation	: Jean-Pierre Geismar Fabiola Moussa Katia Kanas
Rédaction	: Jacky Bonnemains

Robin des Bois
15, rue Ferdinand Duval
75004 Paris
☎ 48.04.09.36

imprimé sur du papier recyclé



L'IVOIRE VEGETAL

"Dans les forêts de Nouvelle Grenade (1) et du Pérou, se trouve un arbre étrange qui se rencontre rarement sur les bords de l'Amazone : le Phytéléphas macrocarpa. Il aime les vallées humides, le bord des rivières, les terres d'alluvion, où sa souche couchée à la surface du sol, peut acquérir un grand développement et supporter sa large couronne de frondes (2) pennées (160 pinnules (3)), très élégantes, vertes, lisses et longues de près de six mètres. Ces fleurs répandent une odeur d'amande, mais c'est par ces fruits, dont l'albumen (4) durci fournit l'ivoire végétal, que ce palmier est surtout précieux ; contenues au nombre de 6 à 9 dans une enveloppe dure, noirâtre et couverte de protubérances ligneuses, ces graines présentent le singulier caractère d'avoir un albumen blanc, corné, homogène, dont les tourneurs font depuis quelques temps un grand usage. Cet albumen fournit une matière blanche, suffisamment dure et résistante pour pouvoir dans un grand nombre de cas remplacer l'ivoire animal."

Olivier KERCHOVE DENTERGEN
Les Palmiers - 1878.

- (1) Nouvelle Grenade : ancien nom de la Colombie
- (2) Fronde : feuille aplatie, comme les feuilles de fougère
- (3) Pinnule : une des divisions des frondes
- (4) Albumen : tissu riche en matières nutritives entourant l'embryon de l'arbre au coeur de la graine.

Les Phytéléphas (plantes-éléphants) sont confinés dans les forêts vierges éloignées des habitations et difficiles d'accès si bien que même de nos jours, le matériel botanique collecté est insuffisant et que nos connaissances sur ces arbres singuliers restent fragmentaires. Leurs feuilles sont longues de 6 mètres. A Tumaco, en Colombie, elles sont utilisées à recouvrir les maisons. Ce matériel de couvreurs est appelé "Cade" par les équatoriens tandis que les fruits sont appelés "Tagua". "Cade" ou "Cadi" s'apparentent aux mots "Tagua" ou "Tahua" qui signifient en langage Quichua le toit. "Tagua" en langage Quichua encore signifie quatre et pourrait être une référence aux quatre graines contenues dans chaque fruit de l'espèce péruvienne du Phytéléphas. Le mot "Anta" enregistré comme nom local du Phytéléphas dans le district de Cupica au nord ouest de la Colombie signifie métal ou cuivre en indien Quichua et pourrait être une allusion à la dureté des graines. Entre Panama et la Bolivie, huit espèces de palmiers à ivoire semblent avoir été répertoriées. Seuls le Phytéléphas macrocarpa (à gros fruits), le phytéléphas microcarpa et le phytéléphas aequatorialis semblent avoir fait l'objet d'une exploitation régulière, les autres n'étant pas moins élégants mais produisant des graines de trop petite taille et de moins bonne qualité.

19ème siècle : quelques notes de voyage sur l'arbre à ivoire

La première mention de l'existence de l'arbre à ivoire a donc été faite par Ruiz et Pavon dans leur "Systema Vegetabilium Florae Peruvianae et Chilensis" publié à Madrid en 1798. En voici un extrait :

" L'arbre à ivoire est appelé Pullipunta et Homéro par les indiens des chaudes et basses vallées des andes péruviennes, près de Chancha Moya, Vitor Cuchéro et San Antonio de Playa Grandé qui semble être sa région de prédilection. Les Espagnols l'appellent le Palma del Marfil ou le Marfil végétal (le palmier à ivoire ou ivoire végétal); tandis que les fruits, en rapport à leur taille et à leur aspect, sont dénommés "Cabeza de Negro" (tête de negre). Les Indiens recouvrent leurs huttes avec les feuilles de ces magnifiques palmiers. Dans un premier temps, le fruit contient un liquide clair et insipide, qui désaltère les voyageurs. Ensuite, cette liqueur devient laiteuse et sucrée et en même temps qu'elle change de goût, elle devient solide jusqu'à atteindre en fin de cycle la dureté de l'ivoire. Les Indiens façonnent cette substance pour en faire des poignées de cannes, des accessoires de métiers à tisser, des bijoux, des jouets. Ils sont plus blancs que l'ivoire, aussi durs que lui, mais, sous peine de se ramollir, ne peuvent être en contact prolongé avec l'eau. "

Le baron Alexandre de Humboldt, l'un des précurseurs de la géographie moderne, rencontra le palmier à ivoire au début du 19ème siècle et releva qu'il était commun sur les berges du fleuve Magdalena en Colombie. Il signale que son appellation commune est la "Tagua" et que les indigènes font des boutons avec le périsperme dur et osseux.

Charles Gaudichaud-Beaupré, botaniste et explorateur, né à Angoulême, qui publia en 1825 une "Flore des îles malouines", consacra trois pages de son "Voyage sur la Bonite" à des illustrations de fleurs et de graines de diverses variétés de Phytéléphas.

Au milieu du 19ème siècle aussi, ces graines, à titre de curiosité, furent importées en Angleterre. Rien ne prouve qu'elles aient été tournées par des artisans anglais mais on pouvait alors, à Londres, dans les boutiques de jouets ou les échoppes d'artisans, acheter pour un shilling une graine entière ou coupée en deux, de manière à révéler aux yeux des passants cet inattendu simulacre d'ivoire.

Des graines ont été plantées dans les jardins botaniques de Londres, mais aucune n'a jamais germé.

Dans leurs biotopes originels, les palmiers à ivoire poussent dans des forêts denses et ombragées sur le flanc des vallées, à une altitude de 300 à 1000 mètres et plus. Ils ne poussent jamais dans les plaines découvertes ou au niveau de la mer.

A la saison des fleurs, toutes les contrées à arbres à ivoire sentent bon. La saison des fruits attire les animaux sauvages, surtout les dindons et les cochons qui en raffolent. Autour des graines, il y a une pulpe jaune et sucrée qui, récoltée au bon moment, en octobre, est vendue au gobelet sous le nom de "Pepe del Tagua" et qui, d'après les indigènes, constitue le plus délicieux breuvage des alentours.

Les plus gros fruits ont un diamètre de 25 cm. Leur circonférence dépasse 60 cm. Ils se forment à la base des feuilles, sur des tiges très courtes; comme le tronc est court lui aussi, ils reposent par terre.

L'intérieur du fruit se subdivise en plusieurs graines. Otée l'écorce de chaque graine, apparaît l'albumen éburnéen (qui a la couleur, la consistance de l'ivoire et qui n'est pas, à strictement parler, de l'ivoire).

Chaque graine décortiquée se présente sous la forme d'une pomme de terre... d'ivoire.

L'ingéniosité et l'habileté des artisans et des artistes est telle que l'ivoire de graines différentes peut être rassemblé dans un seul et même objet, sans que les acheteurs s'en aperçoivent. Par exemple, quand une boîte en ivoire végétal a besoin d'un couvercle, les tourneurs prennent une nouvelle graine.

La cueillette de l'ivoire végétal

Comme les noix de palmiers à ivoire ne mûrissent pas à la même période de l'année, leur cueillette intensive pose des problèmes. Au 18ème, 19ème et jusqu'au milieu du 20ème siècle, les indigènes abattaient les arbres et faisaient mûrir sous terre les fruits précoces.

Mais cette pratique d'abattage systématique menaçait d'extinction l'espèce entière, et les ministères de l'agriculture des pays concernés, et notamment de l'Equateur, prirent, en 1930, des mesures pour régler la récolte.

Ceux qui, sur les marchés ou aux négociants, offraient de la Tagua artificiellement mûrie, étaient passibles d'amende.

Quand le négoce de la Tagua était florissant, l'une de ses places-fortes était le port d'Iquitos, au Pérou, sur le Haut-Amazone, à 3000 km de l'Océan Atlantique. En ce temps-là, Iquitos était l'un des ports d'exportation du caoutchouc et la Tagua constituait sa deuxième source d'activité.

Mais, quand après la dernière guerre mondiale, l'industrie locale du caoutchouc déclina, il devint impossible, à cause du coût du transport, de commercialiser seule la Tagua.

C'est pourquoi, au milieu de notre siècle, la récolte de la Tagua s'est surtout concentrée sur le versant pacifique des fleuves Atrato et Magdalena, en Colombie. L'une des meilleures qualités de Tagua est originaire des rives du Sagamoso, affluent de la Magdalena.

-Les Tagueros -c'est le nom qu'on donne à ceux qui consacrent une grande partie de l'année à la récolte de la Tagua- dépendent d'abord de l'avance sur chaque campagne, versée par les négociants et exportateurs.

L'équipement et l'outillage du Taguero consistent en une machette, une hache, une carabine et des munitions, quelques ustensiles de cuisine, du riz, des haricots et de la farine, et, enfin, un canoë ou un radeau.

La plupart d'entre eux sont accompagnés de leurs familles et travaillent en groupe. Ils résident dans la jungle pendant au moins quatre mois. Ils établissent leur camp et commencent à ériger leurs huttes près de la zone à Tagua; en effet, sous le couvert de la forêt amazonienne, les arbres à ivoire, producteurs de Tagua, se groupent en vastes bosquets sans se mélanger aux autres essences.

En prévision des pluies, les huttes des Tagueros sont construites sur pilotis. Le toit imperméable est couvert de feuilles de palmiers à ivoire.

C'est toute une affaire de ramasser les fruits car ils sont lourds et doivent être transportés dans des paniers à travers la jungle inextricable. Quand les basses terres des vallées sont submergées, les canoës sont indispensables

à la récolte.

Les canoës, pirogues des Equatoriens peuvent avoir 15 mètres de long et transporter plusieurs tonnes de Tagua.

Mais parfois, ce sont des radeaux où vivent les femmes et les enfants qui servent au transport fluvial jusqu'à la ville-marché.

La Tagua est alors travaillée sur place ou bien exportée en particulier des ports de Guayaquil, Esmeraldas, Bahia de Caraquez, en Equateur.

Artisanat et industrie de l'ivoire végétal

Les racines des palmiers à ivoire sont diurétiques, leurs feuilles sont mangées en salade ou servent de toit, le tronc débité sert de plancher, les fruits pendant leur maturation distillent une boisson tonique et dont les effets, somme toute, sont assez mystérieux.

Mais avec l'ivoire végétal que renferment les graines, c'est l'opulence... ou plutôt, c'était.

Dès 1798, les premiers explorateurs européens notaient cette similitude avec l'ivoire animal et relevaient que les indigènes tournaient l'ivoire végétal pour en faire des objets pratiques ou des objets d'art.

Le professeur Morren, de Bruxelles, ne mettait pas de frein à son enthousiasme dans son recueil d'observations de botanique pour décrire l'ivoire végétal : " il est du blanc le plus pur, sans tache, sans veine, il est parfaitement uniforme et lisse et surpasse le plus fin ivoire animal. Sa structure est une des plus curieuses du règne végétal ".

En tous cas, d'après les photos que Robin des Bois a en sa possession, les petits Indiens devaient bien s'amuser avec les toupies en ivoire végétal que Papa leur tournait.

Un jour, en 1865, un vapeur allemand quittait le port d'Esmeraldas en Equateur, à destination de Hambourg. Dans les montagnes de la province d'Esmeralda est produite, d'après les spécialistes, la meilleure Tagua du monde, ainsi que dans le bassin du Rio-Santiago.

Le vapeur allemand presque vide, prit quelques tonnes de fret et par hasard, quelques tonnes de Tagua. Comme le dit Monsieur Agosta Solis, Directeur de l'Institut Equatorien des Sciences Naturelles : " la Tagua, pour la première fois introduite en Allemagne, éveilla la curiosité, le sens de l'investigation, et le sens pratique du peuple allemand ", qui en fit des boutons et des petits objets d'ornement.

Un courant commercial était né. Des ports de Guayaquil, Esmeraldas, la Tagua était embarquée vers l'Italie, la Grande-Bretagne, la Tchécoslovaquie, la France et plus tard l'Argentine et les Etats Unis.

En 1913, l'Equateur et la Colombie exportèrent 42.000 tonnes. Le marché s'effrita en 1941 et s'effondra au début de la seconde guerre mondiale, bien que l'armée américaine décida alors de s'équiper de boutons en ivoire végétal ! En 1952, l'Equateur n'exportait plus que 6.000 tonnes, soit le cinquième de 1913.

A partir de 1973, on ne relève plus, dans les statistiques du commerce équatorien, d'exportation de Tagua. Les dernières expéditions étaient pour la Suisse, la Pologne et l'Italie.

En concurrence avec les boutons d'agate, de corne, de coquillage, de verre, et dans les années 50, avec les boutons de galalithe, l'industrie de

la Tagua tomba en désuétude ; d'autant que, dans la mode, le bouton passa du statut de miniature tournée, sculptée, peinte, à celui d'objet fonctionnel et anonyme.

Jusqu'en 1950, il était possible d'acheter sur les marchés de Quito et de Riobamba, des jouets, des dès, des jeux d'adresse, des santons, des bijoux faits par les indiens en ivoire végétal.

La Tagua était considérée par les agronomes comme l'une des principales richesses naturelles de l'Equateur avec le kapok, le balsa, le caoutchouc, le quinquina.

Les arbres à ivoire ne produisent pas de fruits avant 15 à 20 ans. Les meilleurs spécimens fournissent 18 fruits, et permettent d'extraire entre 10 et 20 kilos de Tagua pure et décortiquée.

Au plus fort du marché, entre 1900 et 1940, les arbres à ivoire étaient pillés et souvent abattus afin de faciliter la cueillette des fruits.

Monsieur Agosta SOLIS écrivait en 1940 : "En vue du redéploiement de l'exploitation de Tagua, il est urgent, de régler beaucoup plus sérieusement la récolte afin d'éviter l'extinction de cette richesse naturelle. Il est nécessaire de faire des cultures de ces arbres utiles et rares.

Des expériences menées dans le bassin du Rio Santiago montrent que l'exploitation rationnelle et planifiée des arbres à ivoire est possible".

Aujourd'hui Robin des Bois est sur la piste de l'arbre à ivoire et s'attache à lui rendre ses lettres de noblesse. Plutôt que d'abattre avec une cruauté inimaginable les merveilleux éléphants porteurs, pour leur malheur, de quelques livres d'ivoire, il faut rendre à l'ivoire végétal son statut de matière précieuse mais renouvelable.



LES ELEPHANTS

Le passé des éléphants

Il y a 50 millions d'années, à l'époque où les créodontes choisissaient la mer et s'apprêtaient à devenir des cétacés, d'autres petits mammifères originaires des marécages du sud de l'Égypte et ressemblant à des tapirs, choisissaient la terre ferme.

Il y a 35 millions d'années, les moéritérium s'étaient transformés en mastodontes (du grec *mastos*, mamelle et *odous*, dent) dont les espèces les plus anciennes eurent quatre défenses et se virent par conséquent attribuer par les naturalistes, le nom de tétrabélodontes.

Il y a 10 millions d'années, apparurent les mammoths (du russe *manut*). Ils colonisèrent l'Europe, l'Asie, l'Amérique, le monde entier sauf l'Australie. Les dessins rupestres de la grotte des Combarelles aux Eyzies, en Dordogne, montrent le développement extraordinaire de ses défenses recourbées, et, on a trouvé dans les glaces fossiles de Sibérie des individus tout entiers garnis de leurs épaisses toisons de laine.

Il y a quelques milliers d'années, le déploiement des éléphantidès, mastodontes, stégodons, dinothériums, et mammoths enfin, fut stoppé net par les glaciations quaternaires et le refroidissement de la terre.

Des animaux mieux adaptés au froid et aux nouvelles ressources alimentaires, firent leur apparition, comme les rhinocéros laineux et les rennes.

Les éléphants primitifs refluèrent vers le sud et retournèrent à leur biotope originel, l'Afrique, et vers l'Asie du Sud.

Le présent des éléphants

Les éléphants demeurent donc les plus grands mammifères terrestres. Comme leurs ancêtres, les moéritériums-tapirs, ce sont des proboscidiens (en grec, qui possède une trompe); leurs caractères particulièrement distinctifs sont, d'une part, le développement des oreilles, d'autre part, l'hyper-développement de deux incisives devenues défenses, et enfin, l'allongement conjoint du nez et de la lèvre supérieure aboutissant à un appendice prodigieux et unique : la trompe.

La peau de l'éléphant est couleur ardoise tirant parfois vers le beige. Elle est glabre chez l'adulte, sauf au bout de la queue qui arbore une touffe de poils raides dont il est fait des bracelets. Les jeunes ont parfois la peau velue. Pline l'Ancien disait de la peau de l'éléphant qu'elle est creusée d'un treillis de rides. Elle est si fragile qu'une égratignure peut entraîner la mort.

Le corps est évidemment volumineux et porté par quatre membres longs, ronds et majestueux comme des colonnes. Les pieds aussi sont ronds, pourvus de petits sabots et d'une semelle élastique et souple qui permet à l'éléphant de se déplacer dans le plus grand silence.

Ce sont des végétariens stricts et nomades qui s'adaptent à tous les milieux sauf aux déserts. Rien de ce qui est végétal ne leur est étranger : feuilles, racines, herbes, fruits, tubercules, écorces.

La trompe, organe de préhension, du flair, de l'alimentation, de défense, puissante et habile de ses 40 000 muscles, sert à cueillir une baie à 6 mètres de haut, à creuser un puits, à le vider, à manifester l'affection et la solidarité, à débroussailler, à écorcer les arbres, à les déraciner, à arroser, à se défendre.

La trompe est une trompette...
C'est par elle que l'éléphant barrit.

Les défenses aident la trompe dans les travaux de débroussaillage, de sourcier, et dans la quête alimentaire.
De sa trompe, l'éléphant arrache les touffes et les racines puis les tape contre ses défenses pour faire tomber les mottes de terre.
La paire de défenses est une arme redoutable quand les éléphants chargent - ce qui est rare et surtout l'apanage des animaux blessés ou des mères protectrices des éléphanteaux.

Les oreilles servent de régulateurs thermiques.

FICHES SIGNALÉTIQUES

- ELEPHANTS D'ASIE (elephas maximus)

POIDS : 3 à 5 tonnes
HAUTEUR : 2 m 50 à 3 mètres
LONGUEUR : 5 à 6 mètres
LONGUEUR TROMPE : 2 m 50 à 3 mètres
OREILLES : de dimension moyenne

Une seule lèvre à l'extrémité de la trompe

Dos bombé ; Front haut

Les femelles sont très rarement pourvues de défenses.

REPARTITION : Inde - Sri Lanka - Birmanie - Thaïlande -
Vietnam - Cambodge - Malaisie - Sumatra

- ELEPHANTS D'AFRIQUE

- L'éléphant des savanes (*Loxodonta Africana Oxyotis*)

POIDS	:	6 à 7 tonnes
HAUTEUR	:	jusqu'à 3,60 mètres
LONGUEUR TROMPE	:	2,50 à 3,50 mètres
LONGUEUR DEFENSES	:	2,50 à 3 mètres, mâles et femelles en sont pourvus
OREILLES	:	surdéveloppées, elles se touchent souvent par leurs bords supérieurs

Dos ensellé ; Front fuyant

- L'éléphant des forêts (*Loxodonta Africana Cyclotis*)

Il a les mêmes caractéristiques que son cousin des savanes.

Il est plus petit ; ses défenses sont pointées vers le sol, ce qui lui permet de se frayer plus facilement sa voie dans les forêts vierges inextricables.

REPARTITION des éléphants d'Afrique : de la Mauritanie du Nord
à l'Afrique du Sud

CONSOMMATION : 100 litres d'eau par jour

100 à 200 kilos de végétaux par jour

La vie familiale et sociale des éléphants

Comme les cétacés et en particulier les cachalots, les éléphants ont une organisation collective élaborée et hiérarchisée.

La société des éléphants est matriarcale. A partir de 10 ans, l'âge de la puberté, les mâles sont écartés par les mères.

Ce sont les vieilles femelles qui pilotent les troupes. Les mâles adultes, surtout les vieux, vivent solitaires - comme les vénérables cachalots - ou en groupe de deux à trois .

Les femelles adolescentes jouent un rôle d'assistance et d'éducation des éléphanteaux.

Au terme de leur parcours de transhumance - à la saison sèche près des forêts, à la saison des pluies dans la savane qui pousse - les troupes d'éléphants se rassemblent en grandes compagnies.

Si les hommes de temps en temps se donnent des coups de main, les éléphants ont un penchant très vif pour les coups de trompe.

Dès sa naissance, le petit est soutenu ou porté dans les passages difficiles par la trompe de sa mère. La trompe, dont le sens tactile est très développé, sert aux caresses et manifestations d'affection. Les éléphants marchent à la queue-leu-leu, en tenant par leur trompe la queue de celui qui précède.

Elles sont aussi utiles lors des nombreuses démonstrations de solidarité qui émaillent la vie collective.

Iain Douglas Hamilton, illustre éléphantologue, a vu deux éléphantesses, dont une âgée, secourir un éléphanteau blessé par une sagaie; l'une l'a allongé, l'autre a versé de l'argile dans la plaie béante puis a refermé la blessure avec les deux lèvres de sa trompe. Le plus vite possible, toute la compagnie, y compris le rescapé, soutenu par quatre trompes, s'éloigna et disparut un mois entier dans le sud de la forêt.

De même, les cétologues japonais Nishiwaki et Takashima ont photographié depuis un avion, des cachalots portant secours à un blessé. Les animaux se disposaient comme les pétales d'une marguerite et poussaient hors de l'eau leur congénère.

Chez les jeunes et sous la surveillance des grandes, les mimiques d'entraide, les reconstitutions de situations périlleuses d'où l'on ne se sort qu'à plusieurs, les ébats aquatiques où l'on apprend à se servir de sa trompe comme d'un arrosoir giratoire, les naufrages éclaboussants et les sauvetages boueux, sont monnaie courante.

En cas de présomption de danger, détecté surtout par le flair de la trompe, la pilote du troupeau frappe des deux oreilles; les borborygmes, les attouchements, le broutage cessent aussitôt et la compagnie se met en position défense - demi-cercle protégeant les éléphanteaux.

Deux femelles s'éloignent du troupeau qui attend. Elles recherchent un terrain mou et hospitalier; la mère va mettre bas après 22 mois environ de gestation. La sage-femme va délivrer l'éléphanteau de 100 kilos du placenta, elle va l'aider à se mettre debout et à trouver les mamelles entre les pattes avant. Araison de 13 à 14 litres par jour, les bébés têtent pendant plusieurs années, jusqu'à 6/7 ans selon certains observateurs. La poussée des incisives, cas de force majeure, interrompt l'allaitement.

Un vieil éléphant de 70 ans, dont les molaires sont usées et ne repoussent plus (elles se sont renouvelées 6 fois), s'éloigne dans les marais, accompagné de deux éléphants en pleine vigueur. Pendant quelques temps, il va se nourrir d'herbe tendre qu'il n'a pas besoin de mastiquer, puis il va mourir -seul.

Les éléphants s'adonnent à des rites inexplicables avec les os et les défenses des morts : transmissions, attouchements, déplacements et recouvrements des vestiges.

Mais les cimetières d'éléphants sont peut-être des légendes...

Il s'agirait de marais particulièrement dangereux où des troupeaux entiers se seraient enlisés et asphyxiés.

Mais qui les a amenés là ? ... L'inadvertance, la manigance de chasseurs d'ivoire, ou la volonté ?

Le langage secret des éléphants

Les éléphants émettent des sons à basse fréquence, inaudibles pour l'homme. Ils sont utilisés comme code confidentiel permettant de dialoguer avec les membres d'autres troupeaux sur de longues ou courtes distances. Cette découverte vient d'être faite par des chercheurs de l'Université de Cornell aux Etats-Unis.

Les signaux acoustiques seraient délivrés par une membrane située au dessus de la trompe sur le front des éléphants. Leur fréquence serait de 14 à 24 hertz, au dessous des possibilités de l'oreille humaine.

C'est la première fois que sont découverts de tels infra-sons produits par des mammifères terrestres. Ils s'ajoutent au "choeur" de la faune sauvage et complètent les cris des chauves-souris, les voix de "soprano" des marsouins, les gémissements "d'alto" des loups et des coyotes et les cantates des baleines à bosse qui vont du plus aigu au plus grave.

"C'est comme si l'on découvrait soudainement une tribu qui parle un langage totalement inconnu" a déclaré l'un des scientifiques de l'équipe, en ajoutant "ça va bouleverser la compréhension que l'homme a du monde des éléphants." Les observations préliminaires montrent que le comportement des éléphants est modulé par l'expression de ce langage secret.

C'est Catherine PAYNE, celle qui avec son mari a sorti des profondeurs de la mer la magie des chants des baleines, qui est à l'origine de cette révélation. En observant les éléphants dans le zoo de Portland, elle crut percevoir de temps à autre des vibrations tout à fait inhabituelles, "quelque chose comme l'écho de la plus basse note d'un orgue ou du grondement d'un orage très lointain. J'ai tout de suite eu l'intuition que les éléphants en étaient responsables."

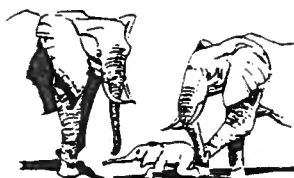
Avec ses collègues, elle installa donc des appareils d'enregistrement très sophistiqués en face du territoire des éléphants du zoo de Portland ; Sensationnel ! l'équipe s'aperçut en l'an 1986 que les enregistreurs "entendaient" des sons imperceptibles par l'oreille humaine lorsqu'une membrane, située à la base du front d'un éléphant, bougeait.

L'observation conjointe des éléphants dans le parc d'Amboseli au Kenya et des éléphants asiatiques dans les zoos de Floride et de l'Oregon a montré que ce langage basse-fréquence est chargé d'une grande variété de messages. L'étude prouve que les éléphants y ont recours en plusieurs circonstances :

- quand un éléphanteau s'est perdu et que les femelles convergent vers lui,
- quand des adultes ramènent au coeur du troupeau un éléphanteau égaré,
- quand un groupe signale aux autres clans qu'il se met en mouvement,
- quand les mâles, éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres, retrouvent les femelles fertiles deux jours par mois,
- quand des groupes isolés dans la savane ou dans la forêt ont intérêt à coordonner leurs activités.

Les infrasons sont adaptés aux parcours en forêt ou à sa lisière. Ils voyagent sur de longues distances alors que les ultrasons perdent vite de leur intensité dans les feuillages denses.

Ce système de communication que Catherine Payne et son équipe viennent de mettre à jour mais n'ont pas encore décodé démontre la sophistication technique mais aussi intellectuelle de la société des éléphants.



HISTOIRES D'IVOIRE

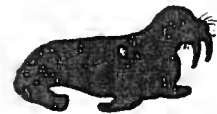
NARVAL

20.000 narvals peuplent l'océan arctique. Le statut du narval n'est pas examiné par la Commission Baleinière Internationale. Plusieurs centaines d'entre eux sont chassés chaque année par les esquimaux Inuits. Long de 5 mètres, le narval mâle s'allonge d'une dent torsadée, longue de 2 mètres de plus, dont l'utilité est énigmatique. Il ressemble à une licorne marine. On prête à l'ivoire de la dent de narval des vertus magiques. En France, une dent de narval a été importée officiellement en 1985 en tant qu'antiquité.



MORSE

Les défenses du morse, pinnipède de l'Atlantique Nord et du Pacifique Nord dont les populations sont menacées, pèsent chacune de 3 à 6 kilos et sont longues de 60 à 100 centimètres. La longueur record est de 3,59 mètres ! Elles servent à dénicher les mollusques, à mieux se déplacer sur la terre et à se hisser hors de l'eau. Le nom de la famille du morse, odobénidés, signifie "ceux qui marchent avec leurs dents". Les défenses constituent aussi des armes efficaces. Plus d'une barque a chaviré après que le morse ait accroché ses défenses sur le plat-bord du bateau, le confondant peut-être avec un iceberg à la dérive, à moins que ce ne soit pour se reposer. Pendant plus de 200 ans, le morse fut victime d'une exploitation intensive. Au milieu du 19ème siècle, on récoltait 50 tonnes d'ivoire par an.



HIPPOPOTAME

Après les éléphants, "le cheval des fleuves" est le plus grand des mammifères terrestres. Mais il est aussi amphibie et marche au fond de l'eau. Très commun autrefois dans les cours d'eau africains au sud et à l'est du Sahara, il se maintient aujourd'hui dans les réserves naturelles où cependant le braconnage est de plus en plus pratiqué ; d'autant que les dents de l'hippopotame constituées d'ivoire très fin, sont de plus en plus recherchées bien qu'elles soient recouvertes d'émail et difficiles à travailler. Une incisive peut atteindre 60 centimètres de long. Pour dénommer son ivoire, ainsi que celui du morse, on parle parfois de rohart.



CACHALOT

Lorsqu'un cachalot est harponné aux Açores, les dents sont partagées entre les neuf membres d'équipage et font office de bonus. Chaque cachalot a entre 40 et 60 dents réparties sur la mâchoire inférieure. Elles sont achetées au prix de 95 dollars le kilo par le sculpteur local. Une dent peut peser jusqu'à un kilo. Elles sont sculptées de scènes de chasse à la baleine, sont appelées " scrimshaw " et sont vendues aux touristes du monde entier. Malgré les embargos sur les produits baleiniers en vigueur aux Etats-Unis et en Europe, on soupçonne que des quantités importantes de scrimshaw sont exportées depuis les Açores.



IVOIRE : "Substance osseuse particulièrement dure qui constitue les dents ou défenses des éléphants et de quelques autres animaux" . "Objets sculptés en ivoire".

Dès la préhistoire, on gravait sur les ivoires de mammoths des scènes de chasse ou on en sculptait des statuettes à vocation magique.

En Egypte antique, l'ivoire servait dans la marqueterie de meubles ou la confection d'objets de toilette.

Les Grecs ont utilisé l'ivoire pour le mobilier, la parure, les statues "chryséléphantines" (en or et en ivoire).

S'inspirant des Grecs, les Romains lancèrent la tradition des miniatures d'ivoire, statuettes de divinité, gobelets, coffrets ornés de scènes mythologiques. C'est dans ce chemin que s'engagea l'ivoirerie au Moyen Age.

Dès le 9ème siècle, l'art liturgique s'est emparé de l'ivoire, et les crucifix en ivoire ont alourdi le martyre des éléphants.

Le commerce de l'ivoire fut de tout temps florissant.

Dès le 16ème siècle, les bateaux de l'armateur Jean Ango faisaient escale en Guinée, à Java et à Sumatra, toutes trois terroirs à ivoire. L'ivoirerie se développa donc à Dieppe et y prospéra jusqu'à la fin du 19ème siècle.

Une première fois, les éléphants ont été menacés d'extinction, quand les pays européens, par les ports de Londres, de Dieppe, d'Amsterdam, de Hambourg et de Brême, importaient chaque année environ 500 tonnes d'ivoire. L'importation de l'ivoire végétal en Allemagne contribua sans doute à réduire la demande et la pression sur les troupeaux d'éléphants, au début du siècle.

Aujourd'hui, l'ivoirerie n'est plus un art. Environ 300 tonnes par an sont importées à Hong-Kong. Plusieurs milliers d'ouvriers besogneux, équipés de fraises et de scies électriques, fabriquent en cadence des babioles, sans âme ni créativité, exportées ensuite par containers en Europe et aux Etats-Unis.

Si le commerce de l'ivoire est un trafic ancestral en Afrique, l'art ou l'artisanat de l'ivoire n'y sont pas enracinés.

Au Malawi par exemple, où vivent entre 2000 et 4000 éléphants, le travail de l'ivoire semble s'être établi en 1920 lorsque des cinghalais ont enseigné la technique aux Yaos. Il y a encore aujourd'hui des similitudes entre l'artisanat du Sri-Lanka et celui du Malawi. Dans les figurines, les animaux sauvages en particulier sont beaucoup plus gros et ronds que dans les pays limitrophes du Malawi.

Au Zimbabwe, au Botswana, en Afrique du Sud, les ouvriers emploient des outils électriques; au Malawi, ils travaillent l'ivoire à la main, simplement parce que l'importation des machines et des pièces détachées reviendraient trop cher ; 60 à 80 artisans travaillent l'ivoire et n'en font pas leur activité principale. Ils sont à la merci de 32 négociants. Le plus important d'entre eux est M. John Demetriou, de nationalité grecque, qui sous l'enseigne de son "Safari Curios", emploie 14 sculpteurs payés 5 dollars la journée de travail. Quand la réserve d'ivoire est épuisée, ils travaillent le bois. M. Demetriou emploie 2 polisseurs qui gagnent 15 dollars par mois.

Au Malawi, un anneau d'ivoire se vend 4 dollars aux touristes.

La cote de l'ivoire

Il y a 3000 ans, les monarques assyriens exigeaient, parmi d'autres tributs phéniciens, des dents de dauphins et de cachalots.

Aujourd'hui, l'ivoire est toujours considéré comme une pierre précieuse et une valeur refuge. Dans sa rubrique, le "produit du mois", "le Particulier", journal mensuel spécialisé dans les placements financiers et boursiers, soulignait : "Depuis quelques années, les interdictions de chasse et les entraves à l'exportation ont rendu à l'ivoire tous ses attraits. Mais c'est surtout pour sa qualité et sa beauté que l'ivoire est apprécié comme matière, mais pas pour sa valeur intrinsèque puisqu'il est irrécupérable une fois travaillé, contrairement à l'or et à l'argent.

C'est en 1971 qu'eut lieu le "choc" de l'ivoire. Le prix d'un kilo d'ivoire brut passa soudain de 20 à 250 francs pour culminer à 600 francs en 1980, et redescendre entre 200 et 300 francs entre 1982 et 1986. Ce tassement du cours n'est pas rassurant ; il a une explication cruelle, technique et biologique.

La qualité de l'ivoire qui fixe sa valeur est, entre autres critères, proportionnelle à la taille des défenses ; les vieux éléphants ayant été en premier lieu exterminés, c'est aujourd'hui aux jeunes et aux éléphanteaux que les chasseurs s'attaquent ; en 1970, une défense pesait en moyenne 12 kilos, en 1980 elle pesait 10 kilos, aujourd'hui elle dépasse à peine 5 kilos. Dramatique ! Ce sont les éléphants adolescents, qui donc n'ont pas atteint la maturité sexuelle ni la capacité de reproduction, qui sont aujourd'hui en priorité abattus !

La contrebande de l'ivoire est une institution dans les pays exportateurs comme dans les pays importateurs. Par définition, elle n'est pas évaluable mais il est raisonnable de penser qu'au moins 80.000 éléphants sont braconnés chaque année. L'ivoire clandestin retrouve vite un laissez-passer légal. Il peut être racheté par le gouvernement du pays dans lequel la police ou les douanes ont effectué une saisie. Il peut migrer d'un pays où l'exportation est sévèrement contrôlée vers un pays qui délivre des permis d'exportation. Djibouti et le Burundi, dont le stock d'éléphants se borne à un seul individu en captivité, sont de gros exportateurs d'ivoire. Les documents douaniers établis par les fournisseurs d'Hong Kong avant l'exportation aux Etats-Unis attestent que l'ivoire brut est originaire du Kenya ou du Zaïre, qui interdisent théoriquement la vente d'ivoire sur le marché extérieur.

Les cargaisons d'ivoire sont transportées à travers les frontières africaines par bateau, par avion, par camion aux réservoirs truqués, à dos de mules, de dromadaires ou de porteurs, jusqu'en Afrique de l'Est. Quand les passeurs et les braconniers somaliens, souvent commandités par des négociants asiatiques, ont rassemblé plusieurs centaines de kilos d'ivoire, ils conduisent leur butin au bord de l'Océan Indien dans un coin isolé de la Mangrove. De là, l'ivoire est embarqué vers les Emirats Arabes où il est stocké puis acheminé par cargo ou avion vers l'Europe ou l'Extrême-Orient. En janvier 1986, les douaniers d'Anvers ont saisi 11 tonnes d'ivoire correspondant à 957 éléphants. Le container était sur un bateau venant d'Afrique Australe.

Les braconniers sont particulièrement cruels. Le mouvement américain de protection de l'environnement, "Monitor", a révélé qu'en 1978, un gang de braconniers a versé 22 tonnes de pesticide dans tous les points d'eau d'un parcours de troupeaux d'éléphants. Plusieurs centaines d'entre eux sont morts sur le coup. En une minute, ils massacrent à la kalachnikov un troupeau de 15 éléphants. Ainsi au Sénégal, le parc du Niokolo-Koba (900.000 hectares) voit-il ses éléphants fondre comme neige au soleil. En 1972, 500 éléphants, 200 en 1980, 50 en 1984, 35 en 1985.

Combien en 1987 ?... Et pourtant la chasse est interdite et le parc est surveillé par 200 gardes faune.



LE CONTROLE DE L'IVOIRE

ARRETE DU 14 SEPTEMBRE 1979

relatif à la soumission

à autorisation de l'importation d'ivoire brut.

(journal officiel - N. C. du 27 septembre 1979)

Le ministre du budget et le ministre de l'environnement et du cadre de vie,

Vu le code et le tarif des douanes ;

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment son article 5 ;

Vu la loi n° 77-1423 du 27 décembre 1977 autorisant l'approbation de la convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction ;

Vu le décret n° 77-1296 du 25 novembre 1977 pris pour l'application de l'article 5 de la loi du 10 juillet 1976 susvisée et concernant l'autorisation de certaines activités portant sur les animaux d'espèces non domestiques et les végétaux d'espèces non cultivées ;

Vu le décret n° 78-959 du 30 août 1978 portant publication de la convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 1979 fixant la forme et les conditions de délivrance et d'utilisation à l'importation et à l'exportation de l'autorisation prévue par l'article 5 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

Vu l'avis formulé par le conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent :

Article 1er.

Est soumise à autorisation dans les conditions déterminées par le décret du 25 novembre 1977 susvisé l'importation sous tous régimes douaniers de l'ivoire brut (ex n° 05-09 du tarif des douanes).

Article 2.

Le directeur général des douanes et droits indirects et le directeur de la protection de la nature sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

LA "CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET
DE FLORE MENACEES D'EXTINCTION"

dite aussi "CONVENTION de WASHINGTON"

ou "C.I.T.E.S."

Signée à Washington le 3 mars 1973.

Entrée en vigueur le 1er juillet 1975.

Ratifiée par la France le 11 mai 1978.

Au 30 juin 1986, est en vigueur dans 90 pays.

OBJET DE LA CONVENTION DE WASHINGTON

La Convention a pour objet de protéger les espèces animales et végétales menacées d'extinction ; la réglementation de leur commerce international est le moyen adopté pour cette protection. Les espèces protégées sont rangées dans trois catégories définies en fonction du degré de menace et désignées sous le nom d'annexes.

La Convention s'applique aux mouvements portant sur des animaux vivants et sur les parties ou produits qui en sont dérivés.

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Les espèces protégées sont regroupées en trois catégories dites annexes en fonction du degré de menace pesant sur elles :

* L'annexe I regroupe les espèces menacées d'extinction et dont le commerce international est interdit. Seules des importations dans un but scientifique sont permises dans le cadre d'une procédure très stricte : un permis d'importation est délivré par la Direction de la Protection de la Nature sur avis de l'autorité scientifique de gestion, le Secrétariat de la Faune et de la Flore du Museum (National d'Histoire Naturelle). Au vu de ce document (ou d'une correspondance officielle) l'administration compétente du pays d'origine délivre un permis d'exportation.

Exemples d'espèces figurant à l'annexe I :

Cétacés	Rhinocéros
Singes anthropoïdes	Tortues marines
Lémuriens	Perroquets et rapaces les plus menacés
Félins tachetés (la plupart)	Certaines plantes
Eléphants d'Asie	

* Les espèces visées à l'annexe II sont considérées comme étant moins menacées que les précédentes, leur commerce international est donc possible, si un permis d'exportation a été délivré par l'autorité habilitée du pays d'origine et, qu'au vu de ce permis la Direction de la Protection de la Nature a délivré un permis d'importation.

Exemples d'espèces figurant à l'annexe II :

Les félins sauvages non repris à l'annexe I
Les singes " " " " "

Les psittacidés non repris à l'annexe I
 Les rapaces " " " " "
 Les crocodiles et varans " " " "
 L'éléphant d'Afrique
 Certains insectes et plantes

* Les espèces inscrites à l'annexe III ne font l'objet d'une protection de type annexe II que pour autant qu'elles proviennent d'un pays qui en a fait la demande expresse (cas rare).

Tout spécimen né et élevé en captivité est considéré comme relevant du régime de protection immédiatement inférieur à celui dont bénéficie son espèce, et pourra donc toujours faire l'objet d'un commerce international. Ainsi, un spécimen né et élevé en captivité et appartenant à une espèce relevant de l'annexe I sera-t-il soumis à un régime identique à celui d'une espèce appartenant à l'annexe II (commerce licite).

Le développement d'élevages permet tout à la fois de préserver les espèces dans leur milieu naturel et de favoriser leur exploitation économique régulière.

MODALITES ADMINISTRATIVES D'APPLICATION

Dans chaque pays, une administration (en FRANCE la Direction de la Protection de la Nature) est habilitée, en tant qu'autorité de gestion, à délivrer les documents de commerce international que requiert l'application de la Convention.

D'autres administrations collaborent directement à l'application de la Convention : le contrôle aux frontières est effectué par les services extérieurs de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects. Chargé des questions scientifiques relatives à la Convention, le Secrétariat de la Faune et de la Flore est notamment chargé des expertises nécessitées par l'application de la Convention.

Un secrétariat général établi en SUISSE coordonne l'application de la Convention, en fournissant notamment les différentes informations relatives aux autorités, aux documents, et aux prohibitions. Tous les deux ans une conférence réunit les Etats parties.

L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE WASHINGTON PAR LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Le 1er janvier 1984, le règlement C.E.E. du Conseil 3626/82 du 3 décembre 1982 établissant un régime harmonisé d'application de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, entre en vigueur.

Ce texte a pour objet d'harmoniser en les renforçant, les contrôles à l'importation, d'organiser la libre circulation communautaire, et d'accroître le degré de protection de certaines espèces.

Toute importation dans la Communauté Economique Européenne (FRANCE, ALLEMAGNE FEDERALE, ITALIE, ROYAUME-UNI, PAYS-BAS, BELGIQUE, LUXEMBOURG, IRLANDE, DANEMARK, GRECE, PORTUGAL, ESPAGNE) est soumise à la délivrance préalable d'un permis d'importation.

Une fois importés licitement dans un pays de la Communauté, les animaux, plantes ou produits dérivés peuvent circuler librement en vertu des dispositions du traité de Rome. Toutefois, les autorités compétentes des Etats membres sont en droit d'exiger la preuve que leur importation dans la CEE a été licite au regard du règlement de la Convention. (Les mouvements des animaux vivants de l'annexe I sont également réglementés).

La CEE traite comme si elles appartenait à l'annexe I, certaines espèces pouvant aux termes de la Convention, faire l'objet d'un commerce. Ces espèces figurent à l'annexe CI du règlement.

Certaines espèces de l'annexe II sont soumises à des contrôles renforcés, leur commerce restant autorisé. Ces espèces figurent à l'annexe C2 du règlement.

Réuni sous les auspices de la Commission des Communautés Européennes, le comité de la Convention composé de représentants des dix Etats membres examine toute question relative à l'application du règlement. Il détermine le type des documents communautaires, définit des conditions uniformes pour la délivrance des documents prévus par le règlement. Il statue à la majorité qualifiée prévue par le Traité.

Un représentant de la commission préside le comité de la Convention. La Commission propose les dispositions d'application au Comité. Elle est informée par les Etats membres des dispositions prises par les Etats et les retransmet aux autres Etats membres.

LISTE DES ETATS SIGNATAIRES

Afghanistan - Afrique du Sud - Algérie - Argentine - Australie - Autriche - Bahamas - Bangladesh - Belgique - Bénin - Bolivie - Botswana - Brésil - Cameroun - Canada - Chili - Chine - Chypre - Colombie - Congo - Costa Rica - Danemark - Egypte - Equateur - Emirats Arabes Unis - Etats Unis d'Amérique - Finlande - France - Gambie - Ghana - Guatemala - Guinée - Guyana - Honduras - Hongrie - Inde - Indonésie - Iran, République Islamique - Israël - Italie - Japon - Jordanie - Kenya - Libéria - Liechtenstein - Luxembourg - Madagascar - Malawi - Malaisie - Maurice - Monaco - Maroc - Mozambique - Népal - Nicaragua - Niger - Nigéria - Norvège - Pakistan - Panama - Papouasie, Nouvelle Guinée - Paraguay - Pays Bas - Pérou - Philippines - Portugal - République Démocratique Allemande - République Fédérale Allemande - République Centrafricaine - Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord - Rwanda - Sainte Lucie - Sénégal - Seychelles - Sri Lanka - Soudan - Suède - Suisse - Surinam - Tanzanie, République Unie de - Thaïlande - Togo - Trinidad and Tobago - Tunisie - Union des Républiques Socialistes Soviétiques - Uruguay - Vénézuéla - Zaire - Zambie - Zimbabwe.

DEMAIN L'ÉLEPHANT

Dans les mythes, l'éléphant a la vie belle. Khvum, le Dieu créateur, se montre aux pygmées sous la forme de Gorou, le Dieu éléphant, qui fait tonner le ciel en barrissant. Il est blanc et porte le ciel sur ses épaules. Comme le Taureau, la tortue, le crocodile, l'éléphant est cosmophore.

Au Cambodge et au Tibet, l'univers entier repose sur l'échine de l'Eléphant Blanc. En Asie, Ganesh, "le seigneur des obstacles", celui qu'on invoque avant toute entreprise, a une tête d'éléphant, un corps d'homme et une souris en guise de monture. Le Bouddha est entré dans le flanc droit de sa mère Maya sous la forme d'un majestueux éléphant blanc à 6 défenses. Au Siam et au Laos, c'est encore l'éléphant blanc qui donne la pluie et le fécondité. Il existe quelques rarissimes éléphants blancs de par la nature.

En chair et en os, les éléphants ont la vie dure. L'aura qui les nimbe dans les croyances et les religions a disparu. Ils sont aujourd'hui, dans leurs territoires, en compétition avec les hommes ou sous leur contrôle.

Entre 20.000 et 40.000 éléphants subsistent en Asie, dont 15.000 en Inde et 1.500 au Sri-Lanka. D'autres populations éparses et isolées séjournent en Birmanie, en Malaisie, à Sumatra, à Bornéo, dans la Péninsule Indochinoise. Ces éléphants sont officiellement protégés mais se heurtent comme en Afrique à la mainmise de l'homme sur des espaces qui leur étaient réservés, à la désertification et aux guerres. Au Sri-Lanka (ex. Ceylan), dont la principale richesse est la culture du thé, 1.500 éléphants et 16 millions d'hommes cohabitent. Un éléphant consomme 150 kilos de végétaux par jour ; chaque groupe de femelles se déplace à l'intérieur d'un territoire de 60 km². Le Sri-Lanka est déchiré par la guerilla urbaine et rurale. Sa superficie est de 65.000 km².

En Afrique, le dernier recensement effectué en 1980, par voie aérienne, sous la conduite d'Orin et Iain Douglas Hamilton à la demande de l'U.I.C.N. (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) donnait les estimations suivantes :

Nombre d'éléphants en Afrique	
Mauritanie	150
Sénégal	450
Guinée	300
Mali	1.000
Burkina-Fasso	1.700
Sierra Léone	400
Libéria	900
Cote d'Ivoire	4.000
Ghana	3.500
Bénin	900
Togo	80
Niger	1.500
Tchad	15.000
République Centrafricaine ..	71.000
Gabon	10.800
Soudan	14.000
Kenya	65.000
Ouganda	2.000
Rwanda	150
.../...	

Tanzanie	316.300
Malawi	4.500
Zambie	150.000
Mozambique	54.800
Zimbabwe	30.000
Namibie	2.700
Botswana	20.000
R.S.A.	7.800
Nigéria	2.300
Cameroun	16.200
Guinée Equatoriale	1.300
Congo	10.800
Ethiopie	900
Zaire	150.000

A titre d'exemple, aujourd'hui en 1986, il ne reste plus que 40 éléphants en Mauritanie, 35 au Sénégal et 25.000 en République Centrafricaine. De 1.300.000 individus en 1980, il n'est pas excessif de penser que six ans après les éléphants africains sont réduits à moins de 500.000.

La désertification au Nord et au Sud, la déforestation industrielle à l'Ouest, l'extension planifiée des cultures à l'Est, les grands et petits aménagements hydrauliques, la militarisation des frontières, la multiplication des conflits et des bandes armées nuisent au développement des éléphants et compromettent l'avenir de l'espèce.

Les éléphants centrafricains cumulent tous les risques.

"Les populations d'éléphants ont diminué de 75% en trois ans suite à un braconnage très intensif. Il existe une forte augmentation du bétail nomade qui fuit la sécheresse du Tchad et du Soudan et vient dans les parcs nationaux de la RCA (République Centrafricaine)". Il a été estimé qu'environ 8000 squelettes et carcasses jonchent le sol des zones de Bamingui et Manovo. Le braconnage est surtout le fait de cavaliers tchadiens et soudanais. Leur méthode consiste à poursuivre les éléphants à cheval et à les blesser mortellement avec des sagaies. Les défenses sont, soit retirées immédiatement à la hache, soit abandonnées quelques jours sur les cadavres pour pouvoir ensuite être extraites plus facilement. Des groupes compacts de cadavres laissent supposer l'emploi d'armes automatiques.

"La raréfaction des éléphants au Tchad et au Soudan explique l'afflux des braconniers de ces pays. Les cartes illustrent très clairement la pression exercée par les pasteurs tchadiens et soudanais; 8 troupeaux totalisant 4000 bêtes ont été dénombrés. L'augmentation de la présence de ces ovins, bovins et caprins, est due à la sécheresse des pays limitrophes. Déjà, la pression sur l'écosystème commence à se faire sentir. En bordure des points d'eau, des campements, beaucoup d'arbustes ont été abattus. Il existe une compétition alimentaire, au détriment de la faune, au niveau de la fréquentation des points d'eau. L'augmentation des troupeaux de bétail peut amorcer un processus de désertification".

"Le trafic et la collecte de l'ivoire sont dominés par des étrangers. En dehors du braconnage pour l'ivoire, il existe un braconnage important qui vise la commercialisation de la viande de chasse. La viande est boucanée en brousse puis transportée à pied vers les villages où elle est vendue à des commerçants pour être acheminée vers les grands centres urbains. Il existe un trafic similaire de viande de chasse vers le Tchad et semble-t-il vers le Soudan. Nous avons également aperçu des chantiers diamantifères artisanaux; signalons que la plupart des collecteurs de diamants sont également collecteurs d'ivoire".

"Au braconnage pour l'ivoire et la viande, vient s'ajouter celui qui vise le trafic des peaux tachetées des crocodiles et des pythons ainsi que celui des queues de girafes".

"L'absence de mesures aboutira dans les cinq prochaines années à la quasi extermination des éléphants (en Centrafrique) et dans une dizaine d'années, à la raréfaction de l'ensemble du cheptel faunique".

"Pourtant, malgré ces perspectives alarmantes, il existe toujours de magnifiques ressources naturelles, qui, au niveau régional, peuvent constituer l'élément moteur du développement."

" Mais, si aucune mesure n'est prise dans le courant de l'année prochaine, les éléphants risquent de suivre la voie des rhinocéros, c'est à dire, l'extinction virtuelle."

- Extraits du document de travail de la FAO et du Haut Commissariat chargé du Tourisme, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêches, publié à Bangui en Juillet 1985, sous le titre : "Aménagement Faune République Centrafricaine" et rédigé par M. Douglas-Hamilton, Froment, Doungoube, Root.

Aujourd'hui en Afrique, 90 réserves naturelles hébergent des éléphants. Ils n'y sont pas à l'abri des braconniers contre lesquels les gardes-faune, sous-équipés, ne peuvent prendre des mesures draconiennes. De plus, les gestionnaires de certains parcs sont contraints à pratiquer annuellement des abattages dits contrôlés et qui visent des familles entières afin d'éviter le surpaturage et la dévastation de la forêt. Les éléphants en surnombre, cantonnés dans un espace-"mouchoir de poche" et sédentarisés, finissent par dégrader leur habitat et tarir leurs sources alimentaires : le troupeau se dénutrit.

C'est pourquoi au Zimbabwe, par exemple, dans les réserves de Gona-re-zhou, de Matusadona, de Chizarira, les experts et les autorités ordonnent des "prélèvements" ponctuels et annuels de plusieurs milliers d'individus. Selon M. Bertrand des Clercs directeur de la "fondation internationale pour la sauvegarde du gibier", "les produits de cette "récolte", ivoire et peaux, sont vendus bruts ou travaillés, et bénéficient à l'emploi et à la balance des paiements. 25% de la viande va aux populations locales, autour des points de contrôle, le reste vers les marchés plus éloignés. Les gestionnaires des parcs affirment que le braconnage a virtuellement cessé de lui-même dans les régions où nourriture et autres produits de la faune ont été distribués aux populations rurales par suite de ces opérations de "récolte".

Il est vrai que les problèmes sont lourds et que sans être "sans-gêne", l'éléphant tient sa place de plus gros mammifère terrestre. Des chantiers d'aménagements hydrauliques privent les éléphants de leurs points d'eau habituels, la sécheresse prive d'eau leur mares et met à l'épreuve leur talent de sourciers : les éléphants se fraient un chemin détourné et déambulent à côté ou à travers des centaines de milliers d'hectares irrigués. Les rapports entre les éléphants, les planificateurs et les agriculteurs sont plein d'incompréhension. "Encore très récemment", explique Gil CHILD de la division des ressources forestières à la F.A.O., "les gens impliqués dans les projets d'irrigation et de culture extensive ne se préoccupaient pas du tout de la faune sauvage. S'ils s'en étaient souciés, ils auraient tout simplement implanté leur projet ailleurs".

Ces adaptations sont applicables dans l'Afrique des grands espaces (Tanzanie, Zaire, Soudan, Zambie...). Elles sont plus difficiles à mettre en oeuvre dans les pays asiatiques. Il faut alors leur substituer des mesures passives, zones tampons sans fourrage ni eau entre les plantations et les forêts ou actives, creusement de fossés, érection de clôtures électrifiées. Mais les africains qui faisaient, il y a 150 ans, des palissades avec des défenses d'ivoire savent qu'un éléphant obstiné arrive toujours là où il veut aller. En tout cas, la prise de

conscience semble se répandre et la Banque Mondiale vient d'éditer la brochure : "Managing Elephant Depredation in Agricultural and Forestry Projects".

A partir du 1er janvier 1986, 12 états africains sur la quarantaine située au sud du Sahara ont fixé des quotas à l'exportation de l'ivoire. Cette mesure contrôlée par la C.I.T.E.S. a été prise à l'instigation du Conseil International de la Chasse et préconisée en juin 1984 à Arusha en Tanzanie.

92.413 défenses (+ de 46.000 éléphants) composent le quota global qui se répartit ainsi :

! Botswana	520	!
! Cameroun	300	!
! République Centrafricaine	0	!
! Congo	1.200	!
! Ghana	0	!
! Kenya	2.000	!
! Mauritanie	0	!
! Mozambique	120	!
! Niger	0	!
! Somalie	17.002	!
! Afrique du Sud	12.100	!
! Soudan	12.971	!
! Tanzanie	16.400	!
! Zaire	10.000	!
! Zambie	5.800	!
! Zimbabwe	14.000	!
!		!

Chaque défense est estampillé, datée, et inventoriée par le secrétariat de la C.I.T.E.S.

L'objectif, pour les autorités de chaque pays engagé, est de reprendre en main le négoce, de faire rentrer des devises, de ménager l'avenir et de couper l'herbe sous le pied des braconniers en légalisant et en contrôlant la collecte et la vente de l'ivoire, du cuir et de la viande.

Pierre Pfeffer, l'éléphantologue français, qualifie cette initiative de remake de "la grande illusion". Il observe que ces quotas ne concernent que l'importation et autorisent à abattre et à stocker sans limite ni sanction. Il ajoute que les Etats qui atteindraient leur quota à l'exportation pourraient céder leur surplus aux Etats qui ne l'auraient pas atteint, et qu'enfin le marché noir de l'or blanc pourra transiter par les pays qui ne sont pas signataires; la collecte des braconniers s'ajoutera à la collecte officielle.

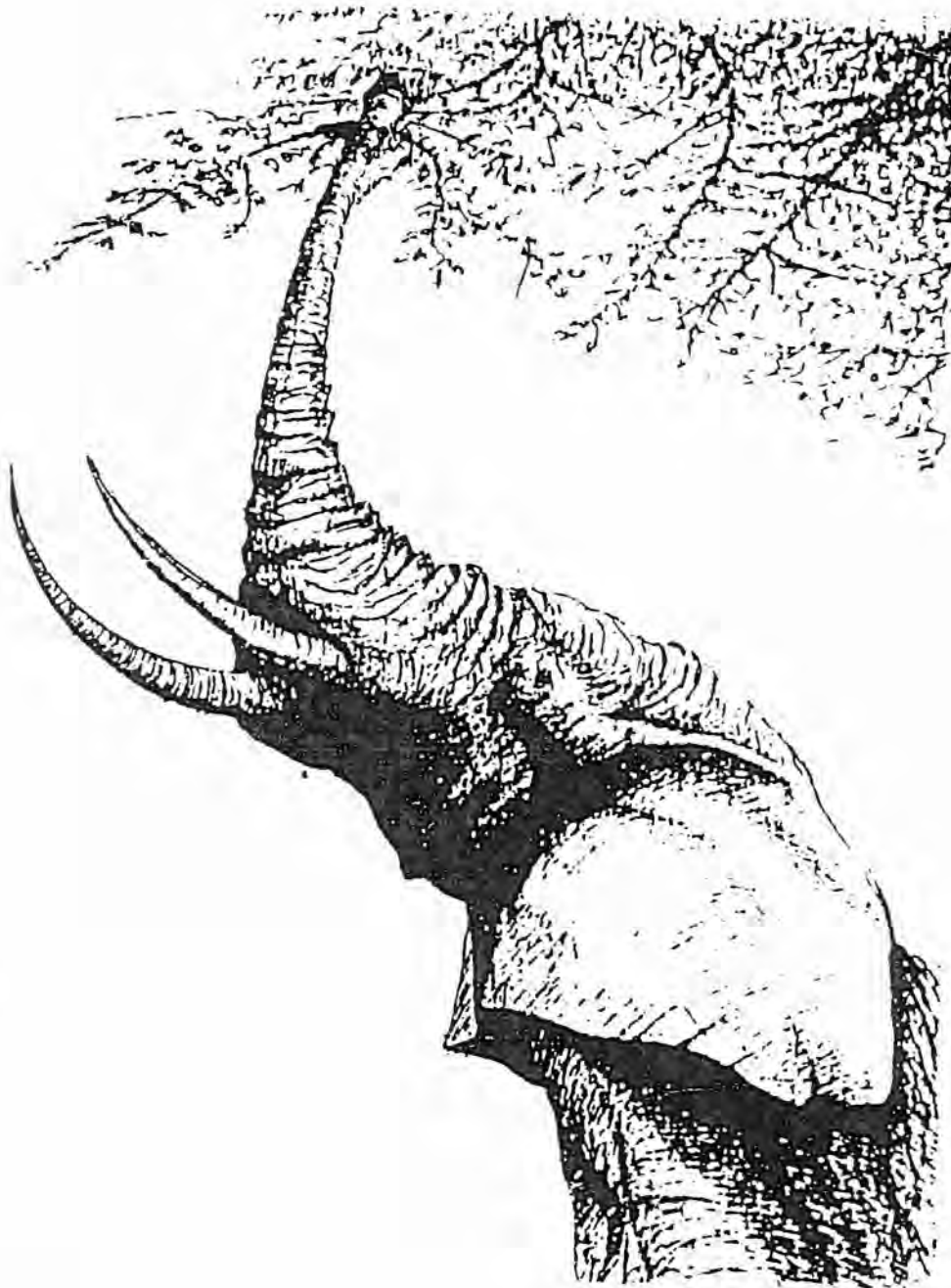
Il est vrai que les cris de victoire des organisations chargées de surveiller le trafic international de l'ivoire ne semblent ni sincères, ni clairvoyants. Certes, Hong-Kong n'a importé en 1984 que 230 tonnes d'ivoire alors qu'en 1980, il en importait 700 tonnes. Mais ce n'est pas aux mesures de contrôle que cette réduction est due mais, très exactement, à la réduction des défenses qui sont maintenant arrachées à des éléphanteaux de 6,7,8 ans. Le calcul élémentaire - mais encore fallait-il le faire - de Pierre Pfeffer, montre que 230 tonnes en 1984, avec un poids moyen de 5 kg par défense, correspond à l'abattage de 23 000 éléphants alors que les 600 à 700 tonnes annuelles entre 1970 et 1980, avec un poids moyen de 12 kg par défense, équivalent à l'abattage de 22 000 éléphants.

Le Japon a importé en 1984, 473 tonnes d'ivoire brut. Il est transformé en sceaux, en bijoux, en touches de piano et réservé aux trois quarts à la consommation intérieure.

Le syndicat japonais des importateurs d'ivoire vient de verser 62 000 dollars à la C.I.T.E.S. pour l'aider à mettre en oeuvre son système de contrôle.

Les Etats-Unis importent 20% de tout l'ivoire travaillé dans le monde. L'artisanat esquimau en Alaska a remplacé l'ivoire de morse par l'ivoire d'éléphant; de même, les objets en ivoire vendus dans les échoppes de Nouvelle Angleterre, patrie des baleiniers américains, ne sont plus en ivoire de cachalot rigoureusement protégé aux Etats-Unis mais en ivoire d'éléphant.

En France, environ 20 tonnes sont importées chaque année. En 1985, au moins 2000 éléphants sont morts pour la France et plusieurs dizaines de pointes (défenses) ont été, avec l'accord du Ministère de l'environnement, ramenées d'Afrique par des chasseurs.



Il est de notre responsabilité à tous de dénoncer le trafic et la consommation de l'ivoire. En aucune manière, le fait que l'Afrique soit victime de la sécheresse et d'une mauvaise exploitation de ses richesses ne peut justifier l'acharnement et la barbarie qui caractérisent le massacre des éléphants.

A travers cette activité sanguinaire et imprévoyante commanditée par de puissants intérêts asiatiques et européens, encore une fois l'Afrique se voit déposée d'une ressource naturelle culturelle.

On comprend que le sauvetage des éléphants et de l'ensemble de la faune sauvage ne soit pas au premier rang des priorités des populations et des autorités africaines confrontées à la misère et à la malnutrition, mais il est urgentissime de réhabiliter les éléphants et dans leur sillage la grande faune sauvage.

En dépit des intérêts des états membres, la Convention de Washington (CITES) se doit de classer l'éléphant dans l'annexe I. Le commerce international de l'ivoire s'en trouverait considérablement freiné ; l'artisanat local africain à partir de la "récolte" des défenses des éléphants morts naturellement deviendrait une richesse exclusive et redonnerait à l'ivoire sa vraie valeur.

Aux projets d'aménagements agricoles ou hydrauliques financés en Afrique par les pays riches, doivent être intégrées les modalités techniques et écologiques, laissant aux éléphants le droit de passage et de séjour. La non-prise en compte des intérêts et des exigences de la faune africaine est un saccage et un pillage.

Les initiatives, comme celles du Zaïre qui souhaite remettre en marche la station de dressage d'éléphants de trait abandonnée en 1940, sont sans doute encourageantes. Par contre, les réserves à éléphants pourraient devenir des camps de concentration donnant l'illusion du nombre et la possibilité, pour des impératifs de gestion, de "récolter" chaque année des tonnes d'ivoire. Des éléphants dénaturés et sédentarisés deviendraient, en fait, le cheptel de "fermes à ivoire".

Sans oublier le fiasco et l'impuissance de la Commission Baleinière Internationale, sans accorder à la Convention de Washington un pouvoir et une indépendance qu'elle n'a pas, il est déplorable que certains pays africains, comme le Gabon, Djibouti, le Burundi n'aient pas signé celle-ci.

La chasse sportive aux éléphants est inadmissible car elle accentue la pression sur l'espèce et vise à tuer des individus qui ont les plus longues défenses et qui sont donc les derniers adultes reproducteurs. L'importation des trophées en France, par exemple, devrait être prohibée.

La promotion de tout substitut précieux à l'ivoire est souhaitable. En ce sens l'ivoire végétal est particulièrement intéressant : il procurerait une ressource renouvelable aux indiens d'Amérique du Sud et contribuerait à déprimer le marché de l'ivoire animal. L'implantation de phytéléphas en Afrique n'est pas à exclure. Déjà les palmiers Doum y produisent de l'ivoire végétal mais il est de qualité médiocre.

Les recherches menées par Catherine Payne sont exaltantes. Elles aboutiront à une meilleure connaissance des éléphants et au regain de la considération qui leur est due. Des perspectives de communications par infra-sons sont prévisibles entre l'homme et l'éléphant. On pourrait alors détourner son chemin s'il s'approche d'un groupe de braconniers, d'un complexe agricole ou des cultures villageoises.

Robin des Bois.

LETTRE A L'ELEPHANT

Monsieur et cher éléphant,

Vous vous demanderez sans doute en lisant cette lettre ce qui a pu inciter à l'écrire un spécimen zoologique si profondément soucieux de l'avenir de sa propre espèce. L'instinct de conservation, tel est, bien sûr, ce motif. Depuis fort longtemps déjà, j'ai le sentiment que nos destins sont liés. En ces jours périlleux "d'équilibre par la terreur", de massacres et de calculs savants sur le nombre d'humains qui survivront à un holocauste nucléaire, il n'est que trop naturel que mes pensées se tournent vers vous. A mes yeux, monsieur et cher éléphant, vous représentez à la perfection tout ce qui est aujourd'hui menacé d'extinction au nom du progrès, de l'efficacité, du matérialisme intégral, d'une idéologie ou même de la raison, car un certain usage abstrait et inhumain de la raison et de la logique se fait de plus en plus le complice de notre folie meurtrière. Il semble évident aujourd'hui que nous nous sommes comportés tout simplement envers d'autres espèces, et la vôtre en particulier, comme nous sommes sur le point de le faire envers nous-mêmes.

C'est dans une chambre d'enfant, il y a près d'un demi-siècle, que nous nous sommes rencontrés pour la première fois. Nous avons pendant des années partagé le même lit et je ne m'endormais jamais sans embrasser votre trompe, sans ensuite vous serrer fort dans mes bras jusqu'au jour où ma mère vous emporta en disant, non sans un certain manque de logique, que j'étais désormais un trop grand garçon pour jouer avec un éléphant. Il se trouvera sans doute des psychologues pour prétendre que ma "fixation" sur les éléphants remonte à cette pénible séparation, et que mon désir de partager votre compagnie est en fait une sorte de nostalgie à l'égard de mon enfance et de mon innocence perdues. Et il est bien vrai que vous représentez à mes yeux un symbole de pureté et un rêve naïf, celui d'un monde où l'homme et la bête vivraient pacifiquement ensemble.

Des années plus tard, quelque part au Soudan, nous nous sommes de nouveau rencontrés. Je revenais d'une mission de bombardement au-dessus de l'Éthiopie et fis atterrir mon avion en piteux état au sud de Khartoum, sur la rive occidentale du Nil. J'ai marché pendant trois jours avant de trouver de l'eau et de boire, ce que j'ai payé ensuite par une typhoïde qui a failli me coûter la vie. Vous m'êtes apparu au travers de quelques maigres caroubiers et je me suis d'abord cru victime d'une hallucination. Car vous étiez rouge, d'un rouge sombre, de la trompe à la queue, et la vue d'un éléphant rouge en train de ronronner assis sur son postérieur, me fit dresser les cheveux sur la tête. Hé oui ! vous ronronniez, j'ai appris depuis lors que ce grondement profond est chez vous un signe de satisfaction, ce qui me laisse supposer que l'écorce de l'arbre que vous mangiez était particulièrement délicieuse.

Il me fallut quelque temps pour comprendre que si vous étiez rouge, c'est parce que vous vous étiez vautré dans la boue, ce qui voulait dire qu'il y avait de l'eau à proximité. J'avançai doucement et à ce moment vous vous êtes aperçu de ma présence. Vous avez redressé vos oreilles et votre tête parut alors tripler de volume, tandis que votre corps semblable à une montagne disparaissait derrière cette voilure soudain hissée. Entre vous et moi, la distance n'excédait pas vingt mètres, et non seulement je pus voir vos yeux, mais je fus très sensible à votre regard qui m'atteignit si je puis dire, comme un direct à l'estomac. Il était trop tard pour songer à fuir. Et puis, dans l'état d'épuisement où je me trouvais, la fièvre et la soif l'emportèrent sur ma peur. Je renonçai à la lutte. Cela m'est arrivé à plusieurs reprises pendant la guerre : je fermais les yeux, attendant la mort, ce qui m'a valu chaque fois une décoration et une réputation de courage.

Quand j'ouvris de nouveau les yeux, vous dormiez. J'imagine que vous ne m'aviez pas vu ou pire vous m'aviez accordé un simple coup d'oeil avant d'être gagné par le sommeil. Quoi qu'il en soit, vous étiez là, la trompe molle, les oreilles affaissées, les paupières baissées et, je m'en souviens, mes yeux s'emplirent de larmes. Je fus saisi du désir irrésistible de m'approcher de vous, de presser votre trompe contre moi, de me serrer contre le cuir de votre peau et puis là, bien à l'abri, de m'endormir paisiblement. Une impression des plus étranges m'envahit. C'était ma mère, qui vous avait envoyé. Elle s'était enfin laissé fléchir et vous m'étiez restitué.

Je fis un pas dans votre direction, puis un autre... Pour un homme aussi profondément épuisé que j'étais en ce moment-là, il se dégageait de votre masse énorme, pareille à un roc, quelque chose d'étrangement rassurant. J'étais convaincu que si je parvenais à vous toucher, à vous caresser, à m'appuyer contre vous, vous alliez me communiquer un peu de votre force vitale. C'était l'une de ces heures où un homme a besoin de tant d'énergie, de tant de force qu'il lui arrive même de faire appel à Dieu. Je n'ai jamais été capable de lever mon regard aussi haut, je me suis toujours arrêté aux éléphants.

J'étais tout près de vous quand je fis un faux pas et tombai. C'est alors que la terre trembla sous moi et le boucan le plus effroyable que produiraient mille ânes en train de braire à l'unisson réduisit mon coeur à l'état de sauterelle captive. En fait, je hurlais, moi aussi et dans mes rugissements il y avait toute la force terrible d'un bébé de deux mois. Aussitôt après, je dus battre, sans cesser de glapir de terreur, tous les records des lapins de course. Il semblait bel et bien qu'une partie de votre puissance se fût infusée en moi, car jamais homme à demi-mort n'est revenu plus rapidement à la vie pour détalier aussi vite. En fait, nous fuyions tous les deux mais en sens contraires. Nous nous éloignions l'un de l'autre, vous en barrissant, moi en glapissant, et comme j'avais besoin de toute mon énergie, il n'était pas question pour moi de chercher à contrôler tous mes muscles... mais passons là-dessus, si vous le voulez bien. Et puis, quoi, un acte de bravoure a parfois de ces petites répercussions physiologiques. Après tout, n'avais-je pas fait peur à un éléphant ?

Nous ne nous sommes plus jamais rencontrés et pourtant dans notre existence frustrée, limitée, contrôlée, répertoriée, comprimée, l'écho de votre marche irrésistible, foudroyante, à travers les vastes espaces de l'Afrique, ne cesse de me parvenir et il éveille en moi un besoin confus. Il résonne triomphalement comme la fin de la soumission et de la servitude, comme un écho de cette liberté infinie qui hante notre âme depuis qu'elle fut opprimée pour la première fois.

J'espère que vous n'yverrez pas un manque de respect si je vous avoue que votre taille, votre force et votre ardente aspiration à une existence sans entrave vous rendent évidemment tout à fait anachronique. Aussi vous considère-t-on comme incompatible avec l'époque actuelle. Mais à tous ceux parmi nous qu'écoeurent nos villes polluées et nos pensées plus polluées encore, votre colossale présence, votre survie, contre vents et marées, agissent comme un message rassurant. Tout n'est pas encore perdu, le dernier espoir de liberté ne s'est pas encore complètement évanoui de cette terre, et qui sait ? si nous cessons de détruire les éléphants et les empêchons de disparaître, peut-être réussirons-nous également à protéger notre propre espèce contre nos entreprises d'extermination.

Si l'homme se montre capable de respect envers la vie sous la forme la plus formidable et la plus encombrante - allons, allons, ne secouez pas vos oreilles et ne levez pas votre trompe avec colère, je n'avais pas l'intention de vous froisser - alors demeure une chance pour que la Chine ne soit pas l'annonce de l'avenir qui nous attend, mais pour que l'individu, cet autre monstre préhistorique encombrant et maladroit, parvienne d'une manière ou d'une autre à survivre.

Il y a des années, j'ai rencontré un Français qui s'était consacré, corps et âme, à la sauvegarde de l'éléphant d'Afrique. Quelque part, sur la mer verdoyante, houleuse, de ce qui portait alors le nom de territoire du Tchad, sous les étoiles qui semblent toujours briller avec plus d'éclat lorsque la voix d'un homme parvient à s'élever plus haut que sa solitude, il me dit : " Les chiens, ce n'est plus suffisant. Les gens ne se sont jamais sentis plus perdus, plus solitaires qu'aujourd'hui, il leur faut de la compagnie, une amitié plus puissante, plus sûre que toutes celles que nous avons connues. Quelque chose qui puisse réellement tenir le coup. Les chiens, ce n'est plus assez. Ce qu'il nous faut, ce sont les éléphants."

Et qui sait ? Il nous faudra peut-être chercher un compagnonnage infiniment plus important, plus puissant encore...

Je devine presque une lueur ironique dans vos yeux à la lecture de ma lettre. Et sans doute dressez-vous les oreilles par méfiance profonde envers toute rumeur qui vient de l'homme. Vous a-t-on jamais dit que votre oreille a presque exactement la forme du continent africain ? Votre masse grise semblable à un roc possède jusqu'à la couleur et l'aspect de la terre, notre mère. Vos cils ont quelque chose d'inconnu qui fait presque penser à ceux d'une fillette, tandis que votre postérieur ressemble à celui d'un chiot monstrueux.

Au cours de milliers d'années, on vous a chassé pour votre viande et votre ivoire, mais c'est l'homme civilisé qui a eu l'idée de vous tuer pour son plaisir et faire de vous un trophée. Tout ce qu'il y a en nous d'effroi, de frustration, de faiblesse et d'incertitude semble trouver quelque réconfort névrotique à tuer la plus puissante de toutes les créatures terrestres. Cet acte gratuit nous procure ce genre d'assurance "virile" qui jette une lumière étrange sur la nature de notre virilité.

Il y a des gens qui, bien sûr, affirment que vous ne servez à rien, que vous ruinez les récoltes dans un pays où sévit la famine, que l'humanité a déjà assez de problèmes de survie dont elle doit s'occuper sans aller encore se charger de celui des éléphants. En fait, ils soutiennent que vous êtes un luxe que nous ne pouvons plus nous permettre.

C'est exactement le genre d'arguments qu'utilisent les régimes totalitaires, de Staline à Mao, en passant par Hitler, pour démontrer qu'une société vraiment rationnelle ne peut se permettre le luxe de la liberté individuelle. Les droits de l'homme sont, eux aussi, des espèces d'éléphants. Le pouvoir d'être d'un avis contraire, de penser librement, le droit de résister au pouvoir et de le contester, ce sont là des valeurs qu'on peut très facilement juguler et réprimer au nom du rendement, de l'efficacité, des "intérêts supérieurs" et du rationalisme intégral.

Dans un camp de concentration en Allemagne, au cours de la dernière guerre mondiale, vous avez joué, monsieur et cher éléphant, un rôle de sauveteur. Bouclés derrière les barbelés, mes amis pensaient aux troupeaux d'éléphants qui parcouraient avec un bruit de tonnerre les plaines sans fin de l'Afrique et l'image de cette liberté vivante et irrésistible aidait ces concentrationnaires à survivre. Si le monde ne peut plus s'offrir le luxe de cette beauté naturelle, c'est qu'il ne tardera pas à succomber à sa propre laideur et qu'elle le détruira... Pour moi, je sens profondément que le sort de l'homme, et sa dignité, sont en jeu chaque fois que nos splendeurs naturelles, forêts ou éléphants, sont menacées de destruction.

Demeurer humain semble parfois une tâche presque accablante : et pourtant, il nous faut prendre sur nos épaules au cours de notre marche éreintante vers

l'inconnu un poids supplémentaire : celui des éléphants. Il n'est pas douteux qu'au nom d'un rationalisme absolu il faudrait vous détruire, afin de nous permettre d'occuper toute la place sur cette planète surpeuplée. Il n'est pas douteux non plus que votre disparition signifiera le commencement d'un monde entièrement fait pour l'homme. Mais laissez-moi vous dire ceci, mon vieil ami : dans un monde entièrement fait pour l'homme, il se pourrait bien qu'il n'y eût pas non plus place pour l'homme. Tout ce qui restera de nous, ce seront des robots. Nous ne réussirons jamais à faire de nous entièrement notre propre oeuvre. Nous sommes condamnés pour toujours à dépendre d'un mystère que ni la logique ni l'imagination ne peuvent pénétrer et votre présence parmi nous évoque une puissance créatrice dont on ne peut rendre compte en des termes scientifiques ou rationnels, mais seulement en termes où entrent terreur, espoir et nostalgie. Vous êtes notre dernière innocence.

Je ne sais que trop bien qu'en prenant votre parti -mais n'est-ce pas tout simplement le mien ? - je serai inmanquablement qualifié de conservateur, voire de réactionnaire, " monstre " appartenant à une autre époque préhistorique : celle du libéralisme. J'accepte volontiers cette étiquette en un temps où le nouveau maître à penser de la jeunesse française, le philosophe Michel Foucault, annonce que ce n'est pas seulement Dieu qui est mort disparu à jamais, mais l'Homme lui-même, l'Homme de l'Humanisme .

C'est ainsi, monsieur et cher éléphant, que nous nous trouvons, vous et moi, sur le même bateau, poussé vers l'oubli par le même vent puissant du rationalisme absolu. Dans une société, vraiment matérialiste et réaliste, poètes, écrivains, artistes, rêveurs et éléphants ne sont plus que des gêneurs.

Romain GARY

Le Figaro littéraire- 1968



le produit du mois

L'IVOIRE

En raison de sa rareté et, pour les Européens, des difficultés à l'importer, l'ivoire était considéré, jusqu'au XVI^e siècle, comme une matière précieuse. Il conserva un certain prestige ensuite, malgré des arrivages plus importants. Depuis quelques années, les interdictions de chasse et les entraves à l'exportation ont rendu à l'ivoire tous ses attraits. Mais, c'est surtout pour sa qualité et sa beauté que l'ivoire est apprécié comme matière, mais pas pour sa valeur intrinsèque puisqu'il est irrécupérable, une fois travaillé, contrairement à l'or ou à l'argent.

Innombrables sont les objets d'ivoire orientaux ou européens offerts sur le marché. Nous les diviserons en trois catégories :

— les intouchables, car rarissimes : ivoires byzantins et gothiques, statuettes et coupes tournées de la Renaissance, ivoires chinois Ming ; l'an dernier, un coffret sculpté français du début du XIV^e a atteint à Londres plus de 4 millions de F !

— l'artisanat récent, que certains ambulants, avec un admirable talent de persuasion, vendent aux prix fort comme placements sûrs : défenses sculptées, pagodes, jonques, danseuses, empereurs... ; ils sont sculptés mécaniquement et de valeur artistique nulle ; leur ancienneté n'est jamais supérieure à quelques dizaines d'années ;

— l'acheterable : il y a d'abord les statuettes japonaises du XIX^e siècle, Netsuké et Okimono, qui sont d'un grand intérêt

documentaire et artistique ; on les trouve à partir de 5 000/6 000 F, les prix variant selon la signature et la qualité. Attention au faux. Même si certains netsuké sont proposés à 150 000/200 000 F, le prix n'est pas une garantie. On trouve, ensuite, des choses ravissantes dans ce qu'on appelle la tableterie, l'ensemble des bibelots, les boîtes, petits objets de sac, de toilette, les jeux, etc., exécutés par les artisans dieppois du XVI^e au XIX^e (l'ivoire étant alors débarqué à Dieppe). Le marché européen en fut inondé et on les trouve assez facilement chez les antiquaires.

Leur qualité, très inégale, était en fonction des destinataires et de l'ancienneté. Elle diminua considérablement à partir du 2^e tiers du XIX^e, lorsque Dieppe devint station balnéaire et vit sa tableterie se transformer en souvenirs touristiques.

On trouve de petites boîtes du XVIII^e en ivoire uni à partir de 1 500 F. Avec un couvercle sculpté et ajouré, elle monte à 3 000/5 000 F, selon la qualité du travail. Depuis quelques années, la tableterie XIX^e a, elle aussi, pris de la valeur : petits porte-monnaie, carnets de bal, coupe-papier, nécessaires à couture... Tout ce qui est bibelot agrémenté d'une fleurette sculptée, ou d'un chiffre d'argent, cote entre 1 000 F et 2 000 F, et est de plus en plus recherché. En revanche, les brosses, peignes, miroirs, surtout en ivoire uni, sont délaissés et se trouvent pour

moins de 300 F, parfois dans les brocantes.

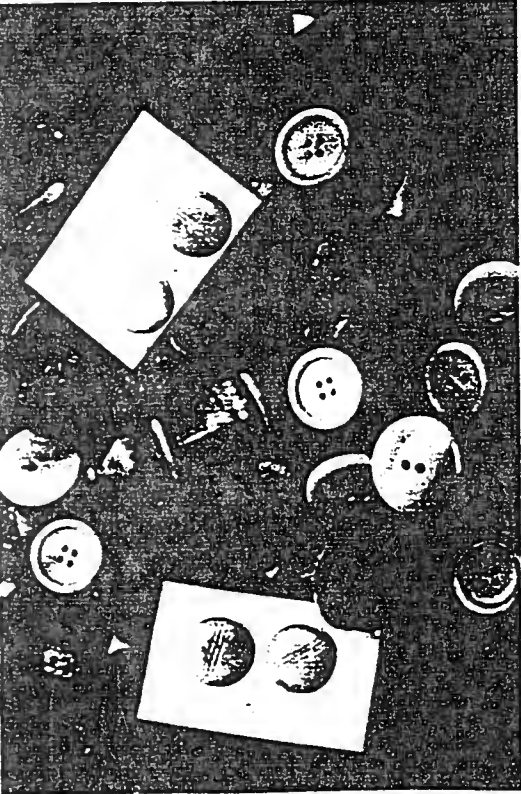
On peut s'intéresser, enfin aux pièces de jeux d'échec, souvent amusantes et décoratives, aux maquettes de voiliers, travaux de prisonniers français sur les pontons britanniques, bien que tous ne soient pas doués pour fabriquer ces œuvres minutieuses, leurs prix tournent autour de 100 000 F. Egalement intéressant : des dividendes, des métiers à tisser, des jeux de dominos, boîtes de jetons..., tout cela se situant dans une fourchette de 1 500 à 3 000 F.

Conseils

Sachez apprécier la qualité de la matière : elle doit être blonde, d'un grain dense, bien poli, présenter des fibres parallèles légèrement ondulées, comme celles du bois (les veinures droites et parallèles dénotent une matière synthétique). Évitez les ivoires fendillés, ou ternes, les objets fendus.

L'état de conservation est très important : un ivoire cassé ne se recolle pas, ou mal. Attention aux objets trop abondamment sculptés ! C'est le propre des travaux récents. Évitez aussi les ivoires de grande taille : les anciens sont, généralement, petits, car seule l'extrémité pleine de la défense donne un ivoire, dans la masse, de qualité.

Attention aux faux ! on reconnaît à l'aiguille rouge le faux ivoire, (il n'y est pas sensible) mais pas le faux travail, ni les fausses signatures sur les objets d'Extrême-Orient. Les ivoires européens, eux, ne sont jamais signés. ■



L'IVOIRE VEGETAL AU SECOURS DES ELEPHANTS

Quatre-vingt mille éléphants sont abattus chaque année pour leur ivoire. On redécouvre aujourd'hui une plante sud-américaine, le tagua, qui va peut-être enfin permettre la survie de l'espèce.

Cinq cents éléphants en 1972, 200 en 1980, 35 en 1985. Combien en 1988 ? Le parc de Niokolo Koba, au Sénégal, devra-t-il bientôt ranger l'éléphant au rang des antiquités ? Pendant que l'Afrique et l'Asie se dépeuplent lentement de leurs géos pachydermes,

le prix de l'ivoire ne cesse de grimper. Relation de cause à effet. Quatre vingt mille éléphants sont braconnés chaque année, menaçant la survie de l'espèce. C'est simple ; dans cinq ans, si l'abattage continue au rythme actuel, les éléphants auront disparu d'Afrique. Sauf.

Sauf si un miracle se produit. Or, ce miracle est peut-être en train de se réaliser. En Amérique du Sud pousse en effet une plante rare, un palmier nommé *phytelephas macrocarpa*, ce qui signifie plante-éléphant. Cet arbre porte un fruit, le tagua, qui a la couleur de l'ivoire, la dureté de l'ivoire, et qui vieillit comme l'ivoire. Bref, l'ivoire « new look » est arrivé.

L'ivoire d'éléphant ne doit plus être acheté. S'il n'y a pas de clients, finit les trafics et le braconnage, explique Martine Kanas, de Robin des Bois, l'association de protection de l'environnement qui a décidé de lancer l'ivoire végétal sur le marché. Après en avoir commandé au début de l'année, nous avons trouvé un tailleur qui accepte de transformer le tagua brut en objets.

L'opération ivoire végétal étant lancée. Aujourd'hui, dans la vitrine de sa petite boutique du Marais, à Paris, des boutons et des boucles d'oreilles sont exposés. La ressemblance avec l'ivoire d'éléphant est telle que seules les pan-



Une fois taillé et poli, le tagua est transformé en objets. La ressemblance avec l'ivoire d'éléphant est totale.

cartes explicatives permettent de déceler la composition des bijoux.

Tourant, le tagua n'a rien de nouveau. Dès le XVIII^e siècle, les explorateurs européens l'avaient découvert. En 1878, l'un deux écrit : « Les grains du *phytelephas macrocarpa* présentent le singulier caractère d'avoir un album blanc, corne, homogène, dont les tourneurs font depuis quelque temps un grand usage. Cet albumen fournit une matière blanche, suffisamment dure et résistante pour pouvoir dans un grand nombre de cas remplacer l'ivoire animal ».

Les Sud-Américains avaient d'ailleurs compris l'avantage de cette matière. Ils fabriquaient des objets usuels ou décoratifs et même des poutres pour leurs enfants. En 1913, la Colombie et l'Équateur exportèrent 42.000 tonnes de tagua vers l'Europe et les États-Unis. Mais concurrencé par l'agate, la corne et le verre, l'ivoire végétal fut peu à peu oublié.

Considéré comme une richesse naturelle au même titre que le kapok ou le caoutchouc, il pourrait faire de nouveau les beaux jours de la Colombie et de l'Équateur.

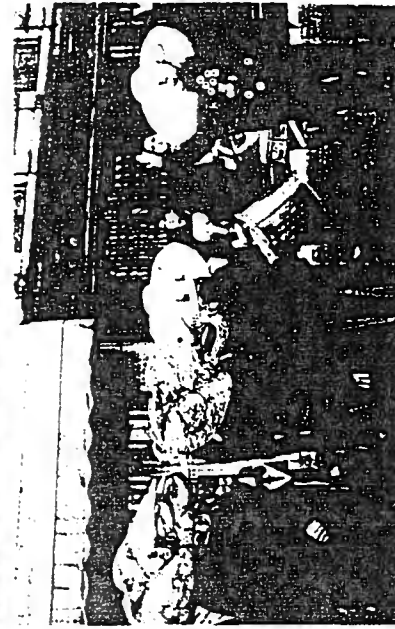
Mais surtout, exploité avec précaution pour ne pas menacer le palmier de disparition, le tagua permettra peut-être de sauver les éléphants. Enfin, espérons-le...

Cette solution ne fera pas baisser le prix de l'ivoire d'éléphant, explique Pierre Pfeffer, directeur de recherches du CNRS, elle aboutira seulement à un ivoire pour riches et un autre pour pauvres. La seule façon de stopper le massacre des éléphants, c'est que les femmes renonceraient à porter de l'ivoire au poignet. Définitivement.

Nelly Terrier

● Boutique Robin des Bois, 15, rue Ferdinand-Duval, 75004 Paris -- (1) 48.04.09.36.

DER SPIEGEL



Pierre Pfeffer, 60, Zoologe und Forschungsdirektor am Pariser „Musée de l'Homme“, hat den vorwiegend nächtlichen Trübel in den Straßen der französischen Metropole um eine ungewöhnliche Variante bereichert: Neben den zahlreichen Weiblichkeitsmännern, die vor Geschäften und Kaufhäusern um Kunden werben, ließ er in Zusammenarbeit mit der Naturschutz-Organisation Robin Wood an jedem Adventssonntag rund 100 als Elefanten verkleidete Umweltschützer aufmarschieren (Photo). Die warnen vor allem in der Nähe von Schmuckgeschäften vor der Ausrottung der Dickhäuter, deren Zahl, laut Pfeffer, allein in Afrika seit 1970 von über zwei Millionen auf heute weniger als 700.000 gesunken ist. Ziel der Aktionen: die Aufnahme der afrikanischen Elefanten in die erste Kategorie des Washingtoner Schutzabkommens für bedrohte Arten und damit ein Verbot des internationalen Elfenbeinhandels.

Peausserie

TÉLÉPHONE : (1) 208-38-52

C. C. P. 6765-98 PARIS

N° SIRET : 784 438 502 00011

CODE : APE 8902

Anc. Ets Alexandre

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.500.000 F.

10. RUE DU CHATEAU-D'EAU - 75010 PARIS

CABLE ADDRESS : ALEXSKINS PARIS TÉLEX 212.889 ALESKIN F

PARIS, le [REDACTED] 1985

NOS REF: [REDACTED]

[REDACTED]

Madame,

Nous vous remercions de votre visite sur notre stand de PRESELECTION.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une coupure échantillon d'ELEPHANT MAT.

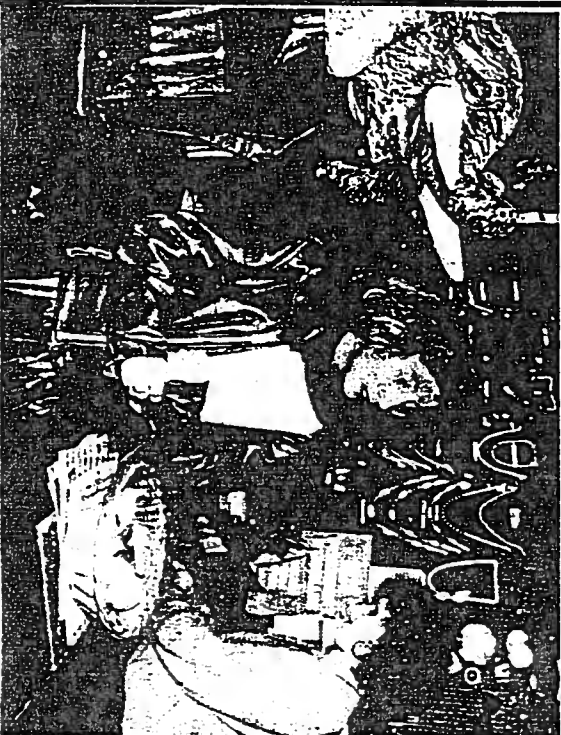
Le prix de cet article est de Frs 130,00 le pied. Le délai de livraison est d'environ 5 semaines et le minimum de commande est de 12 peaux par coloris.

Nous espérons que cette peausserie sera référencée dans vos collections et dans l'attente de vos nouvelles,

Veuillez agréer, [REDACTED] l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

[Signature]

Pour la défense des éléphants



- Vous imaginez que ces collichets mettent en péril toute une espèce animale ? -



Une traversée en ville très remarquée. (Photo - N.R. - Jaen BOUNGEIS)

Les éléphants ont leurs fans. Ils sont même réduits au sein d'une association, Tembo, et il leur arrive de revêtir le masque très réaliste de leur animal favori, non facile à reconnaître sur la foule. Mais le plus important est la population, plutôt passive sur ces risques de disparition qui courent ces pachydermes africains.

Aussi, la dizaine de masques qui ont attiré l'attention de milliers de personnes samedi après-midi dans les rues de la ville, n'est pas destinée à la publicité du cirque mais à un commendo original, dans le style des actions menées récemment dans la région par les écologistes de « Robin des

bois », avec lesquels Tembo s'est alliée, afin de porter plainte, donc pour ces éléphants, mais les bijouteries qui vendent des pièces en ivoire véritable.

« Le commerce de ivoire cause chaque jour la mort de 300 éléphants en Afrique, où les braconniers les tuent à l'arme automatique avant de laisser pourrir les carcasses,

dont la viande ne pourra même pas nourrir les populations. Au lieu de cela, l'argent sera dépensé pour ces bijoux, comme cibles, du moins celles qui vendent des pièces en ivoire véritable.

Engagez-vous, à votre manière, à cesser d'acheter plus qu'il existe au jour d'hui des ivoires

synthétiques ou végétales qui font d'aussi beaux bijoux. »

Discours pas toujours bien accueilli, dialogue difficile à nouer. Chez cette spécialiste des bijoux anciens, le porte-bonheur, le temps est passé à la boutique, elle est devenue une boutique. Les clients ont pleuré, il y a eu des échanges de responsabilité : « On vend ce qu'on nous donne à vendre. »

Les plus sensibilisés ont peut-être été les nombreux destinataires de tracts remis par ces curieux masques. Ils leur ont appris que les bijoux qu'ils portaient portaient malheur, qu'ils étaient responsables de la disparition de milliers d'éléphants. Le premier pas venait de boycotter individuel.

Au train où les choses sont parties, l'Ivoire risque fort d'être un très mauvais placement. Tembo, B.P. 41, 72570 CHAteau-du-Loir.

Tout comme ces marchands de tapis du haut de la rue lionne, dont les vitrines recèlent des dizaines entières à plus de 20 000 F.

D'autres commerçants se sont plaints de la mévente de l'ivoire. « On a des stocks de

Fin des travaux de la conférence de Lausanne

Le commerce international de l'ivoire est interdit jusqu'en 1992

Après deux semaines de travaux, la septième conférence de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) s'est achevée le 20 octobre à Lausanne. Pour les délégués des cent trois Etats signataires de cette convention, ainsi que pour les représentants des organisations non gouvernementales, l'enjeu essentiel, cette année, aura été le sort de l'éléphant d'Afrique. Au terme d'après discussions, une très nette majorité s'est dégagée en faveur de l'interdiction complète du commerce de l'ivoire.

LAUSANNE

de notre envoyé spécial

« C'est la victoire de l'éléphant ! », a constaté avec jubilation le délégué du Zaïre, lors de la séance de clôture, vendredi 20 octobre. Ce fut surtout la victoire de tous ceux qui, malgré les pressions des négociants en ivoire des pays d'Afrique australe réputés bons gestionnaires et aussi du secrétariat de la CITES, ont su convaincre les deux tiers des délégués présents à Lausanne que la survie de l'éléphant d'Afrique valait bien un moratoire. Par soixante-seize voix contre onze, en effet, les Etats « parties » de la convention signée à Washington en 1973 ont décidé de transférer l'espèce *Loxodonta africana* (l'éléphant d'Afrique) de l'annexe II à l'annexe I, c'est-à-dire d'en interdire complètement le commerce international, qu'il s'agisse des défenses, de la peau, de la viande ou de tout autre produit tiré du pachyderme.

Cette décision ne prendra vraiment effet que dans trois mois, le 18 janvier 1990, lorsque les Etats concernés auront émis le cas échéant leurs réserves — ce qui les dispense d'appliquer les décisions de la CITES. Mais elle n'a pas été acquise sans mal. Dans le camp des prohibitionnistes, menés notamment par les Etats-Unis et la

France, on a d'emblée demandé l'interdiction de tout commerce de l'ivoire, seul moyen de mettre un terme à l'hécatombe observée en Afrique depuis 1971. Selon ces délégations, qui avaient reçu le renfort du Kenya, de la Somalie et de la Tanzanie, on ne peut sauver les quelques centaines de milliers (1) d'éléphants qui subsistent sur le continent noir qu'en « cassant la demande des pays occidentaux et asiatiques », comme l'a demandé le secrétaire d'Etat français à l'environnement, M. Brice Lalonde.

Tel n'était pas l'avis des pays de l'Afrique australe, menés par le Zimbabwe, dont le troupeau d'éléphants est passé en dix ans de trente mille à quarante-trois mille têtes, grâce à une politique d'exploitation rationnelle du cheptel. Cette politique consiste à associer les villageois aux profits de l'abattage des éléphants « surnuméraires », dont on vend non seulement les défenses mais aussi la viande et la peau, très prisée aux Etats-Unis pour la confection de bottes et d'attachés-cases.

Rendez-vous au Japon

Fort de cette expérience, effectivement très efficace mais difficilement transposable plus au nord, le Zimbabwe a demandé le maintien de l'éléphant en annexe II (commerce réglementé par des quotas) pour lui-même et ses voisins du cône sud : Afrique du Sud, Botswana, Malawi, Mozambique, Zambie et même pour deux Etats non encore signataires de la convention comme l'Angola et la Namibie.

Cette résistance australe, toutefois, a été emportée par une proposition astucieuse de la Somalie : on place l'éléphant en annexe I, mais on met sur pied un comité d'experts qui examinera l'éventuel retour à l'annexe II lors de la prochaine conférence. Pour Eugène Lapointe, le secrétaire général de la CITES, cette promesse de réexamen revient à imposer un moratoire de deux ans, rien de plus. Chargée de surveiller le commerce international de la flore et de la faune sauvage, la CITES n'a pas pour mission de protéger les

espèces menacées dans leur habitat. La mise en annexe I, selon lui, représente un échec : l'impossibilité d'exploiter une ressource naturelle devenue trop rare. L'idéal, c'est de pouvoir faire commerce, sous l'œil vigilant de la CITES, du patrimoine naturel convenablement géré.

En cette année de prise de conscience verte à travers la planète, une nette majorité de pays ont rejeté cette conception mercantile et consumériste de la nature. Pour ramener l'éléphant d'Afrique en annexe II, c'est-à-dire pour en réautoriser la commercialisation mondiale, il faudra de nouveau une majorité des deux tiers, ce qui est toujours difficile dans une enceinte de plus en plus sensible aux vents de l'opinion publique. Lorsque les Etats-Unis, la Communauté européenne, le Japon et même Hongkong renoncent aux importations d'ivoire, on peut penser que la partie est perdue pour les sculpteurs, négociants... et leurs pourvoyeurs (presque tous braconniers).

Les délégués de Lausanne se sont montrés si déterminés qu'ils ont même interdit l'exportation des trophées de chasse, malgré les appels du pied insistants de pays officiellement opposés au commerce de l'ivoire comme le Zaïre, le Congo, le Gabon et le Cameroun... Les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, la Suisse et la France ont d'ores et déjà prévenu qu'ils refuseraient l'entrée des trophées chez eux. Les ranchers sud-africains ou zimbabwéens devront se concentrer sur les émirats arabes — non signataires de la convention — pour écouler leur production éléphantine. Quant aux amateurs de chasse sportive, ils devront prévoir une résidence secondaire dans un pays tiers pour exposer leurs trophées...

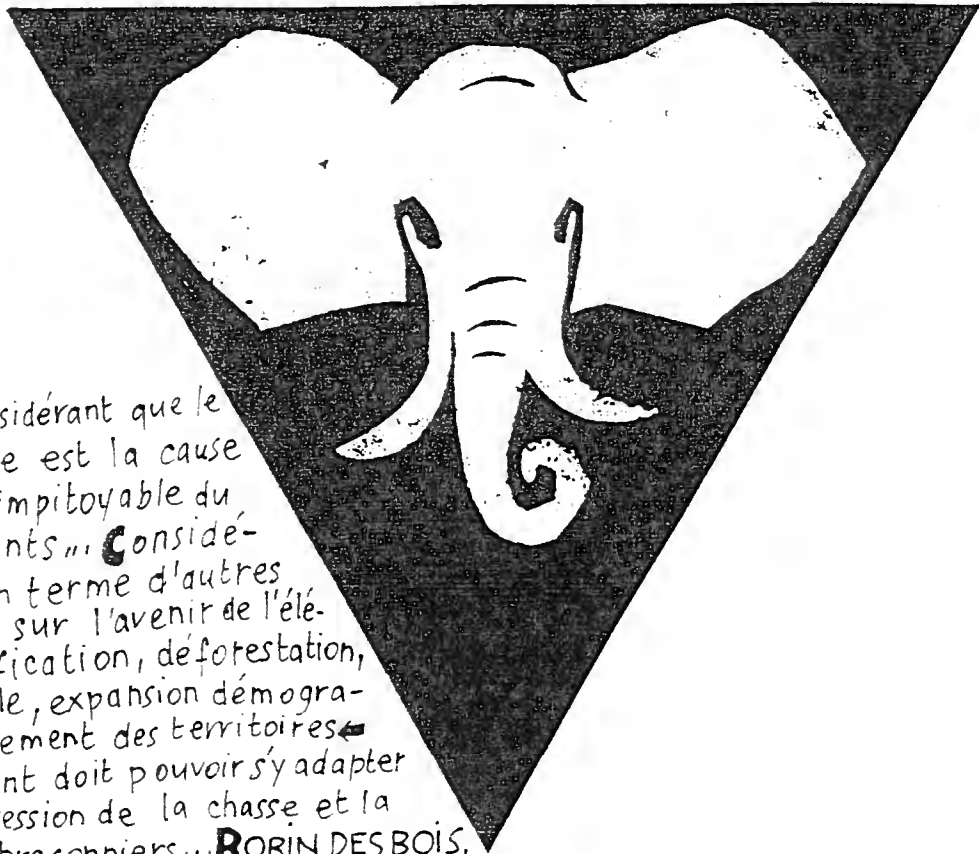
Clin d'œil final : les délégués de Lausanne ont décidé que leur prochaine conférence se tiendrait en 1992... au Japon, le pays qui consomme actuellement 40 % de l'ivoire mondial ! Une manière subtile de contraindre Tokyo à se retirer du marché de l'or blanc.

ROGER CANS

(1) Les évaluations varient entre 600 000 et 300 000 têtes.

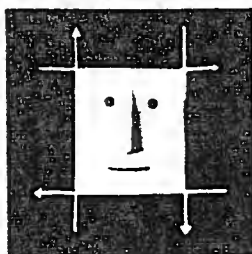
EVALUATION DE LA POPULATION D'ELEPHANTS EN :

	1981: →	1.203.501
	1987: →	764.329
PROJECTION	1990: →	513.749
	2000: →	0



Considérant que le trafic de l'ivoire est la cause immédiate et impitoyable du déclin des éléphants... Considérant qu'à moyen terme d'autres facteurs pèsent sur l'avenir de l'éléphant → désertification, déforestation, extension agricole, expansion démographique, aménagement des territoires et que l'éléphant doit pouvoir s'y adapter sans subir la pression de la chasse et la persécution des braconniers... **ROBIN DES BOIS**,

association de protection de l'homme et de l'environnement appelle ses adhérents, sympathisants et l'ensemble du public à boycotter à partir de maintenant et systématiquement le port et l'achat de toutes les formes brutes ou travaillées de l'ivoire. L'association américaine "Friends of animals" ainsi que Pierre Pfeffer, instigateur de la campagne "Amnistie pour les éléphants" et secrétaire général de la Société Nationale de Protection de la Nature se joignent à cet appel. Si vous voulez participer aux prochaines sorties des éléphants masqués de **ROBIN DES BOIS**, si vous voulez découvrir l'ivoire végétal: →



ROBIN DES BOIS

ROBIN DES BOIS
15 rue Ferdinand Duval
75004 Paris
Téléphone : 48.04.09.36